

Ivan Sand

Géopolitique de la projection aérienne française

De 1945 à nos jours

Préface du général d'armée aérienne Luc de Rancourt,
inspecteur général des armées - air et espace

Postface de Philippe Boulanger,
professeur de géographie à l'université Paris-Sorbonne



CENTRE D'ÉTUDES STRATÉGIQUES AÉROSPATIALES

Géopolitique de la projection aérienne française de 1945 à nos jours

Ivan Sand

**Préface du général d'armée aérienne Luc de Rancourt,
inspecteur général des armées - air et espace**

**Postface de Philippe Boulanger,
professeur de géographie à l'université Paris - Sorbonne**

Cartographie : AB Pictoris / Blanche Lambert

LA DOCUMENTATION FRANÇAISE

Titres déjà parus :

- Jérôme de Lespinois (dir.), *La doctrine des forces aériennes françaises 1912-1976*, 2010.
- Jérôme de Lespinois (dir.), *Politique, défense, puissance : 30 ans d'opérations aériennes*, 2011.
- Robert Pape, *Bombarder pour vaincre*, Jean-Patrice Le Saint (trad.), 2011.
- Camille Grand, Grégory Boutherein (dir.), *Envol vers 2025*, 2011.
- Hans Ritter, *La Guerre aérienne*, Horst Gorlich (trad.), 2013.
- Sébastien Mazoyer et alii (dir.), *Les drones aériens : passé, présent, avenir. Approche globale*, 2013.
- Louis Péna, *50 ans d'enseignement pour une doctrine aérienne générale (1949-1999)*, 2014.
- Corentin Brustlein, Étienne de Durand et Élie Tenenbaum, *La Suprématie aérienne en péril*, 2014.
- Mickaël Aubout, *Les Bases de la puissance aérienne 1909-2012*, 2015.
- Jérôme de Lespinois (dir.), *Anthologie mondiale de la stratégie aérienne*, 2020.
- Matthieu Gantelet, *Du militaire au politique : une biographie du général Paul Stehlin (1907-1975)*, 2020.
- Patrick Facon, *L'armée de l'air en quête de son identité*, 2020.
- Tony Morin, *Fait aérien, arme aérienne et culture*, 2020.
- Jérôme de Lespinois (dir.), *Le destin d'une aviation victorieuse. L'aéronautique militaire française après la Grande Guerre*, 2022.
- Louise Matz et Camille Trotoux, *Éthique de la puissance aérienne et de la maîtrise du domaine spatial*, 2022.

Hors collection :

- Patrick Facon, *Histoire de l'armée de l'air*, 2009.

Couverture : Philippe Bucher, PAO du CESA.

« En application de la loi du 11 mars 1957 (article 41) et du Code de la propriété intellectuelle du 1^{er} juillet 1992, complétés par la loi du 3 janvier 1995, toute production partielle ou totale à usage collectif de la présente publication est strictement interdite sans autorisation expresse de l'éditeur. Il est rappelé à cet égard que l'usage abusif et collectif de la photocopie met en danger l'équilibre économique des circuits du livre. »

© Direction de l'information légale et administrative, Paris, 2022

ISBN : 978-2-11-157606-3 (papier)

978-2-11-157607-0 (PDF web)

REMERCIEMENTS

Je tiens à remercier chaleureusement madame la professeure Édith Fagnoni, monsieur le professeur Olivier Forcade, monsieur le lieutenant-colonel Jérôme de Lespinois, monsieur le professeur Sébastien-Yves Laurent, monsieur le professeur Jean-Vincent Holeindre, pour avoir accepté de faire partie de mon jury de thèse.

L'aboutissement de mon travail de doctorat doit beaucoup aux nombreuses personnes qui m'ont accompagné, conseillé ou soutenu, et que je souhaite ici remercier.

J'exprime ma sincère gratitude au professeur Philippe Boulanger qui m'a ouvert le champ des études de géographie militaire lorsque j'étais étudiant en master 2 à l'Institut français de géopolitique de l'université Paris 8. Je le remercie de m'avoir accordé sa confiance en acceptant de devenir mon directeur de thèse, et plus particulièrement pour son soutien indéfectible, ses conseils avisés, ses relectures minutieuses et sa patience.

Je veux également remercier madame la professeure Béatrice Giblin qui a accepté de me recevoir et de me donner des conseils lors des prémices de mes recherches ainsi que madame la professeure Frédérick Douzet pour ses suggestions et ses encouragements.

Pour son écoute et sa disponibilité, je tiens à saluer madame Candice Zaninetti qui a facilité mon arrivée et mon intégration au sein de l'École doctorale de géographie de Paris.

Je suis extrêmement reconnaissant à l'armée de l'air et de l'espace qui m'a offert des conditions exceptionnelles pour mes recherches. Je remercie également l'ensemble des aviateurs que j'ai pu interroger au sein de leurs unités, sur leurs bases de stationnement ou en opex, et qui m'ont consacré du temps et de l'énergie afin de répondre le plus précisément possible à mes questions.

Au sein du Service historique de la défense, je tiens à exprimer ma profonde gratitude envers le commandant Romain Choron et envers madame Emmanuelle Mauret qui m'ont aidé à identifier les archives écrites et orales dont j'avais besoin.

J'adresse un remerciement particulier à l'ensemble des collègues avec qui j'ai eu la chance de travailler au Centre d'études stratégiques aérospatiales (CESA) : le commandant Jean-Christophe Pitard-Bouet et le capitaine Mickaël Aubout pour leur accueil chaleureux, leur exigence et leur bienveillance lors de mes premières années, le capitaine Tony Morin et la lieutenant

Carole Herraïz pour leur bonne humeur et surtout leur amitié. Je tiens à remercier le lieutenant-colonel Jérôme de Lespinois pour sa confiance et ses conseils ainsi que l'équipe de la section Rédaction, l'adjudant-chef Jean-Paul Talimi et l'adjudant-chef Fanny Boyer, pour leur écoute, leur patience et leur soutien. Je veux également saluer la capitaine Louise Matz, le capitaine Loris Paoletti, la lieutenant Anne Maurin et le sous-lieutenant Pierre Vallée (que je remercie tout particulièrement pour sa relecture précise et méthodique du manuscrit) et leur souhaiter le meilleur pour leurs travaux de recherche en cours.

Je remercie par ailleurs vivement Blanche Lambert, cartographe de talent, avec laquelle je me suis associé pour la réalisation de cet ouvrage. En plus de la partie technique et de l'esthétique des cartes, ses conseils sur le fond m'ont grandement aidé à représenter la complexité des enjeux de la projection aérienne.

J'ai également une pensée particulière pour monsieur Pierre Verluise, qui a su m'orienter au moment de mes premiers pas dans le monde des études de géopolitique et qui n'a cessé de m'accompagner depuis. Je le remercie pour la confiance qu'il m'a accordée dès notre premier contact ainsi que pour sa fidélité.

Sur le plan personnel, je tiens à remercier ma mère pour les nombreuses heures consacrées à la relecture de mes travaux ainsi que pour l'énergie déployée afin de me proposer certaines reformulations et de déceler les coquilles au sein de mon manuscrit.

Pour ses remarques pertinentes, son esprit critique et constructif ainsi que ses avis tranchés, je remercie spécialement ma compagne qui a su également m'apporter le soutien dont j'avais besoin pour mener mes recherches. Enfin, malgré leur jeune âge, je tiens à mentionner mes filles qui m'ont vu travailler et qui, à leur façon, m'ont apporté une motivation supplémentaire.

PRÉFACE

La projection aérienne des armées françaises a occupé une large partie de ma carrière passée de pilote de transport aérien militaire. Je ne pouvais qu'apprécier le fait qu'Ivan Sand y consacre une très importante réflexion théorique qui permette, au-delà d'un certain empirisme qui a pu prévaloir jusqu'à présent, de mieux poser le cadre intellectuel et conceptuel dans lequel cette dimension de la puissance aérienne, encore trop peu étudiée, se développe.

Elle est d'autant plus appréciable qu'elle s'incarne dans une approche géopolitique, c'est-à-dire selon une méthode d'analyse qui fonde son étude sur des perspectives autant géographiques qu'historiques. Pour peu que l'on en comprenne les ressorts, les règles, mais aussi les limites, c'est par une telle approche qu'il est alors possible de mieux cerner les réponses éventuelles que peut offrir la projection aérienne militaire aux dynamiques d'un monde dont aujourd'hui tous les repères traditionnels ont volé en éclat, où la rupture stratégique est devenue la norme : terrorisme, retour d'une politique de rapports de forces, prolifération des armes de destruction massive, délitement du multilatéralisme, hybridité des menaces, nouveaux champs de conflictualité, sécurité climatique et environnementale, crises sanitaires...

En effet, nous ne saurions être un acteur géopolitique à part entière capable de se poser en puissance d'équilibre sans comprendre comment se projeter dans un monde où les espaces de compétition se multiplient et où la logique d'un continuum compétition-contestation-affrontement prévaut. Or, la valeur stratégique que revêt un espace, qu'il soit géographique ou immatériel, dépend des moyens à notre disposition pour y accéder. L'amiral Castex l'avait déjà fait remarquer en son temps. Par ailleurs, cette mise en perspective offerte par Ivan Sand est d'autant plus utile et intéressante que, comme le rappelle Hervé Coutau-Bégarie, le concept de stratégie est inséparable de l'idée de mouvement, point que l'on a trop tendance à oublier.

Dès lors, poser la projection aérienne militaire comme un concept géostratégique, c'est ajouter aux outils utiles la réflexion stratégique. C'est étayer le cadre et la pensée indispensables à une meilleure appréhension des voies et des moyens utiles à une action diplomatique et militaire propre à renforcer notre sécurité collective.

En l'occurrence, la projection aérienne militaire française connaît depuis une dizaine d'années une métamorphose considérable qui change radicalement notre rapport à la géographie. Le triptyque *Rafale/MRTT/A400M* offre aux armées des combinaisons jusque-là inaccessibles tant en termes de réactivité que d'élongations et de capacités opérationnelles significatives. En témoignent les récentes missions telles que le raid *Hamilton* de

rétorsion contre les capacités chimiques syriennes, les missions de diplomatie aérienne et de signalement stratégique *Pégase*, *Skyros* et *Hephaira* menées en Indopacifique, l'opération d'évacuation de ressortissants *Apagan* dans le chaos de Kaboul ou la manœuvre de désengagement de la force *Barkhane* au Mali dans lesquelles l'*A400M* a joué un rôle essentiel, la manière dont les *Rafale* et les *MRTT* ont permis à la France de contribuer immédiatement dans les heures qui ont suivi l'attaque de la Russie en Ukraine à la réassurance de nos alliés baltes et polonais, ou encore la contribution à la projection du bataillon « Aigle » dans le cadre de la force de réaction rapide de l'OTAN en Roumanie.

On le voit donc, la projection aérienne militaire offre à la fois de nouveaux territoires et de nouvelles solutions à notre imagination et partant à notre créativité stratégique. Celles-ci s'inscrivent dans la longue évolution remontant à la Seconde Guerre mondiale qu'Ivan Sand a décrite en détail. Mais à la différence de ces années, ce ne sont plus des capacités échantillonnaires que l'on peut projeter selon une échelle de temps long, mais bien des capacités significatives propres à démontrer notre puissance et à agir jusqu'aux antipodes dans un délai extrêmement bref.

En fait, nous assistons à la combinaison de la dilatation et de l'imbrication de nos espaces stratégiques avec le raccourcissement du temps dont Hervé Coutau-Bégarie estimait qu'elle fondait le raisonnement géostratégique. La projection aérienne militaire répond désormais mieux que jamais à la nature dynamique de la géostratégie.

Les analyses d'Ivan Sand sont d'autant plus intéressantes qu'elles n'omettent pas non plus le fait nucléaire. Elles rappellent à quel point, dès 1964, année de la première prise d'alerte de la composante aéroportée, la nouveauté fondamentale introduite par le concept de dissuasion a reposé sur la projection aérienne militaire permise notamment par le ravitaillement en vol. On ne dira d'ailleurs jamais assez à quel point la dissuasion structure les capacités de l'armée de l'air et de l'espace. En la matière, assurer la crédibilité de la dissuasion a aussi contribué à tirer vers le haut nos moyens de projection aérienne militaire renforçant par là même la dimension géostratégique de ce concept.

Aussi, il me semble qu'à l'heure où l'on s'interroge sur nos priorités stratégiques à l'ombre portée de la lutte contre le terrorisme, de la guerre en Ukraine, de l'instabilité du Proche et Moyen-Orient, des convulsions africaines et de la rivalité croissante entre la Chine et les États-Unis, ou encore de la liberté d'accès aux espaces communs, l'exploitation de la projection aérienne militaire en tant que concept géostratégique ne peut que contribuer à apporter des réponses réalistes et équilibrées à l'ensemble de ces défis. On en connaît désormais mieux les réalités et les ressorts. Elles fondent une nouvelle

géographie politique et militaire, car rien n'est en effet plus actuel que cette réflexion de Raymond Aron dans *Paix et guerre entre les nations* : l'espace, le nombre, les ressources définissent les causes ou les moyens matériels d'une politique.

Général d'armée aérienne Luc de Rancourt,
inspecteur général des armées - air et espace

SOMMAIRE

INTRODUCTION	11
PREMIÈRE PARTIE – LA PROJECTION AÉRIENNE, CONCEPT GÉOSTRATÉGIQUE.....	23
Chapitre I. – La projection des armées : d’une réalité opérationnelle à un concept géostratégique	27
Chapitre II. – La projection militaire comme objet d’étude géographique	71
Chapitre III. – Le cas de la projection aérienne française depuis 1945.....	103
DEUXIÈME PARTIE – EUROPE, BASSIN MÉDITERRANÉEN ET AFRIQUE FRANCOPHONE : LA PROJECTION AÉRIENNE DANS LES ZONES D’INFLUENCE DE LA FRANCE	149
Chapitre IV. – La construction d’un outil de projection aérienne au sein des territoires de l’Union française (1945-1962).....	153
Chapitre V. – La projection aérienne au service des alliances stratégiques de la France au sein de ses anciennes colonies (1960-1989).....	209
Chapitre VI. – Élargissement géographique et politique du champ d’action de la projection aérienne (1990-2018).....	259
TROISIÈME PARTIE – L’ÉCHELLE MONDIALE COMME HORIZON DE LA PROJECTION AÉRIENNE FRANÇAISE	317
Chapitre VII. – La puissance aérienne face aux conditions géographiques du théâtre indochinois.....	321
Chapitre VIII. – L’acquisition de l’arme nucléaire bouleverse la géostratégie de la projection aérienne française.....	364
Chapitre IX. – Le Moyen-Orient et l’Asie centrale comme nouveaux espaces de la projection aérienne française après la guerre froide.....	399
CONCLUSION	441

INTRODUCTION

En mai 2019, le général Philippe Lavigne, chef d'état-major de l'armée de l'air, prévoyait, devant la Commission de la défense nationale et des forces armées de l'Assemblée nationale, que « *d'ici 2023, l'armée de l'air aura la capacité de projeter 20 Rafale en moins de 48 heures en Polynésie ou en Nouvelle-Calédonie* »¹. Cette déclaration amène un certain nombre de réflexions à propos de la notion de projection aérienne : le chef d'état-major de l'armée de l'air la quantifie en nombre d'avions de combat, y associe un territoire d'arrivée ainsi qu'une durée de déploiement. La projection d'une force aérienne est donc ici assimilée à un mouvement géographique d'un effectif précis, à une distance et en un temps donnés. Vingt-cinq ans plus tôt, le deuxième Livre blanc sur la défense de la V^e République stipulait que la « projection de puissance proprement dite a[vait] pour objet de porter un coup d'arrêt à la montée d'un conflit, d'imposer d'emblée la marque d'une supériorité »². La projection de puissance apparaissait dans ce contexte comme un concept plus fluide, impliquant un certain déséquilibre entre les adversaires – la marque d'une supériorité laisse entendre qu'un seul des acteurs dispose de capacités de projection – et l'idée d'une menace qui pourrait suffire à endiguer la volonté adverse. Sans en préciser les contours, l'outil de projection militaire était envisagé dans une perspective plus globale, en tant que concept géostratégique.

Ces deux approches témoignent du vaste champ lexical associé à la notion de projection militaire, mais aussi de son ambivalence. Dans ce cadre, le dénominateur commun de ces emplois de la projection semble être l'idée de mouvement d'une force, quantifié dans le premier cas et abstrait dans le second. La dimension aérienne associée à la projection peut également prêter à confusion : si cette dernière signifie que le mouvement emprunte la voie aérienne, les forces concernées ne se limitent pas aux aéronefs. Plus généralement, la notion de projection de forces englobe l'envoi de troupes terrestres quel que soit leur mode d'acheminement. Le domaine du transport aérien joue donc un rôle de premier ordre pour la projection aérienne d'une armée, notamment dans son appréciation quantitative. Dans une démarche comptable, la mesure des capacités de projection aérienne des armées françaises est d'ailleurs parfois restreinte à celles de sa flotte d'avions de transport, largement déficitaire pour les liaisons intercontinentales dans le cas de la France. Les récents travaux de la Commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire de l'Assemblée nationale à propos du transport stratégique concluaient à ce propos que les contrats passés avec des sociétés étrangères dans ce domaine aboutissaient à une situation où « *dans les faits, ce sont les Russes et les Ukrainiens qui ont la maîtrise de la projection de nos forces sur les théâtres extérieurs* »³.

¹ Compte-rendu de l'audition du général Philippe Lavigne, chef d'état-major de l'armée de l'air, devant la Commission de la défense nationale et des forces armées de l'Assemblée nationale, 15 mai 2019, consulté le 6 janvier 2020.

² *Livre blanc sur la défense*, La Documentation française, Paris, 1994, p. 83.

³ Rapport d'information déposé par la Commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire, relatif au transport stratégique, enregistré à la présidence de l'Assemblée nationale le 28 mars 2017 et présenté par le député François Cornut-Gentille.

Si ces exemples illustrent le caractère multiforme de la projection aérienne d'une armée, ils montrent surtout que le propre de cette notion est de décrire le mouvement d'une force par la voie aérienne. À partir de ce simple constat, la projection aérienne peut être envisagée dans une perspective géographique, se nourrissant des différentes approches de cette discipline qui ont trait aux opérations militaires.

APPROCHE(S) GÉOGRAPHIQUE(S)

L'analyse spatiale des conflits armés s'inscrit généralement au sein de deux branches principales de la géographie – la géographie militaire, à laquelle est rattachée l'approche géostratégique, et la géopolitique – tandis que la géographie politique peut être convoquée pour éclairer les décisions des chefs d'État. Si pour certains géographes les différences entre ces notions ne constituent pas nécessairement « *une distinction de nature* »⁴, l'histoire de ces termes et les oppositions entre ces courants leur confèrent un sens particulier. Les nombreuses controverses à leur propos⁵ ont en effet affiné la signification de chacune de ces notions et ont plus largement contribué à l'élaboration de la méthodologie d'analyse spatiale du fait militaire. En 1992, Paul Claval écrivait ainsi à propos des « *trois termes [utilisés] pour désigner l'ensemble des aspects spatiaux des faits politiques* » : « *La géographie politique, devenue adulte, montre quels sont les facteurs qui, à long terme, pèsent sur les équilibres politiques et aboutissent à un certain ordre spatial. La géostratégie se penche sur la prise de décision, et sur les dimensions et les conséquences spatiales de celles-ci dans les situations d'incertitude du monde réel. La géopolitique prend en compte tous les aspects des situations de force et montre comment elles sont vécues par les protagonistes en présence* »⁶. Paul Claval est par ailleurs, avec André-Louis Sanguin, à l'origine d'un renouveau des études de géographie politique en France⁷. Fidèle à la démarche exprimée dans l'ouvrage fondateur de Friedrich Ratzel en 1897, cette discipline entend « *jeter les bases d'une technologie spatiale du pouvoir d'État* »⁸ selon les termes du géographe Michel Korinman. À rebours d'une géographie politique essentiellement académique, considérée comme une simple « *chambre enregistreuse, dont le pouvoir, à son gré, dispose sans y trouver de perspectives véritablement nouvelles* »⁹, Friedrich Ratzel opte pour une science directement appliquée aux décisions prises par le pouvoir politique, comme en témoigne le sous-titre associé à l'édition de 1902 de sa *Géographie politique : une géographie des États, du commerce et de la guerre*¹⁰.

⁴ Frédéric Lasserre et Emmanuel Gonon, *Manuel de géopolitique, enjeux de pouvoir sur des territoires*, Paris, Armand Colin, 2008, p. 12.

⁵ Stéphane Rosière remarque ainsi que « *c'est même sans doute à ce propos que la production est la plus abondante* » en faisant référence aux questions de définition de la géographie politique et de la géopolitique. Stéphane Rosière, *Géographie et géopolitique : une grammaire de l'espace politique*, Paris, Ellipses, 2003, p. 9.

⁶ Paul Claval, « Géographie politique, géopolitique et géostratégie, quelques réflexions », *Stratégie*, n° 55, 1992, p. 31-39.

⁷ Voir aussi André-Louis Sanguin, « Géographie politique, géopolitique, géostratégie », *Stratégie*, n° 55, 3/1992, p. 42-46.

⁸ Friedrich Ratzel, *La géographie politique : les concepts fondamentaux*, Paris, Fayard, 1987, p. 12.

⁹ *Ibid.*, p. 10.

¹⁰ *Ibid.*, p. 11.

Cette idée renvoie plus généralement à la différence entre la géographie universitaire et la « *géographie fondamentale* », comprise par Yves Lacoste comme une discipline « *indissociable de l'action, de la décision et de la stratégie* »¹¹, pratiquée dans un domaine précis par des spécialistes qui ne cherchent pas à publier ou à enseigner les conclusions de leurs travaux. Dans le domaine militaire, cette distinction fait écho aux travaux de Philippe Boulanger qui constate qu'en France la géographie militaire a longtemps été un outil des professionnels adoptant une approche globale afin de donner « *aux officiers une vision générale de l'organisation de l'espace et de la complexité des relations entre les sociétés* » tandis que la discipline était délaissée par la géographie universitaire dont la démarche tendait au contraire « *à se spécialiser dans une approche précise (rurale, urbaine, économique, etc.)* »¹². La prégnance de ce type de travaux monographiques pendant plusieurs décennies explique en partie l'image de la géographie militaire, perçue parfois comme « *fondamentalement statique, car centrée sur le terrain en soi et attentive aux permanences* » à l'inverse d'une géostratégie « *essentiellement dynamique* » d'après l'analyse d'Hervé Coutau-Bégarie¹³. Dès la fin des années 1920, comme le détaille Philippe Boulanger, l'essor de la géostratégie¹⁴, « *sous le style dynamique du vice-Amiral Castex, vient sonner le glas* » de la géographie militaire, qui se centre alors plutôt sur « *l'étude d'espaces réduits sur un temps plus court* »¹⁵.

Alors que le concept de stratégie est déjà considéré par Hervé Coutau-Bégarie comme « *inséparable de l'idée de mouvement* »¹⁶, le succès de la géostratégie au cours de la guerre froide s'expliquerait par son attachement à l'analyse des grands espaces – à l'ère de l'affrontement des blocs et des missiles intercontinentaux – et à la prise en compte de la « *dilatation de l'espace stratégique* » et de la « *dilution des fronts qui brouille la distinction traditionnelle entre la zone de combat et l'arrière et oblige à concevoir désormais la conduite des opérations sur une échelle étirée à l'extrême* »¹⁷. L'amiral Raoul Castex précise ainsi, à la lumière des enseignements de la Seconde Guerre mondiale, que « *ce sont surtout les possibilités de mouvement des nouveaux engins qui modifient l'influence de la géographie et notamment la valeur des distances* »¹⁸. En cela, la géostratégie peut être vue comme une adaptation des réflexions stratégiques à une nouvelle donne spatiale, façonnée notamment par l'essor de l'aviation : « *L'arène physique demeure bien la même si on la considère en grandeur géométrique, en dimensions linéaires ou superficielles, en kilomètres, carrés ou non. Mais, si on l'envisage en temps, en durées ou facilités de parcours, tout change* »¹⁹. La géostratégie prônée par l'amiral Castex semble ainsi être une réponse au constat que « *l'influence de la géographie sur les opérations est un*

¹¹ Yves Lacoste (dir.), *Dictionnaire de géopolitique*, Flammarion, Paris, 1993, p. 672.

¹² Philippe Boulanger, Éditorial, *Stratégie*, n° 82-83, 2-3/2001, p. 9-13

¹³ Hervé Coutau-Bégarie, *Traité de stratégie*, 7^e éd., Paris, Economica, p. 870.

¹⁴ La première mention de l'adjectif « géostratégique » est attribuée au général Giacomo Durando dans un ouvrage paru en 1846. Hervé Coutau-Bégarie, *Traité de stratégie*, op. cit., p. 835.

¹⁵ Philippe Boulanger, *La Géographie militaire française (1871-1939)*, Paris, Economica, 2002, p. 10.

¹⁶ Hervé Coutau-Bégarie, *Traité de stratégie*, op. cit., p. 859.

¹⁷ *Ibid.*, p. 863.

¹⁸ Amiral Raoul Castex, *Théories stratégiques. Tome VI, Mélanges stratégiques*, Paris, Economica, 1997, p. 76.

¹⁹ *Ibid.*

facteur qui [...] évolue avec le temps, les engins et le progrès technique »²⁰ sans pour autant être amenée à disparaître.

Par ailleurs, la géostratégie, de même que la géopolitique, semblent se différencier des autres branches de la géographie par la grande importance accordée aux acteurs des rivalités étudiées, notamment les États, ainsi que par la prise en compte dans le raisonnement des intentions de l'adversaire. Yves Lacoste, sous l'impulsion duquel la géopolitique est devenue une discipline enseignée à l'université après son bannissement au lendemain de la Seconde Guerre mondiale²¹, définit celle-ci comme l'étude des rivalités de pouvoir sur un territoire. Dans son ouvrage fondateur *Dictionnaire de géopolitique*, il précise d'une part que ces rivalités sont « d'abord celles des États, grands ou petits, qui se disputent la possession ou le contrôle de certains territoires »²². Sa démarche scientifique repose sur l'analyse contradictoire des représentations de chaque acteur du conflit, ces dernières alimentant, au sein de l'opinion publique, des débats politiques qu'il juge capitaux. Parallèlement, il considère que la géostratégie est une discipline qui met l'accent sur « l'importance, dans certains rapports de force, de configurations géographiques qui sont alors considérées en tant que telles comme des enjeux tout à fait majeurs »²³. Si les deux notions relèvent du même champ sémantique, Yves Lacoste voit une de leurs différences dans le fait que la géostratégie ne suscite pas nécessairement de débat au niveau des citoyens, au contraire de la géopolitique. La géostratégie serait ainsi un outil réservé aux décideurs, généralement militaires. Hervé Coutau-Bégarie n'observe pas la même distinction. Il fait de ces deux notions des éléments de la réflexion des stratèges avec une nuance de niveau de raisonnement : « La géopolitique dit ce qu'il faut acquérir ou conserver, la géostratégie dit si cela est possible et comment, avec quels moyens²⁴. »

Les deux auteurs se rejoignent sur l'importance, au sein des deux disciplines, de l'analyse des perceptions d'un potentiel adversaire, d'une part, ainsi que de l'étude d'ensembles spatiaux à différentes échelles, d'autre part. Ces deux éléments rejoignent la vision antique de la géographie en tant que « science des princes et des chefs d'État »²⁵. Ils correspondent par ailleurs à la définition d'une géographie militaire renaissante, décrite par Philippe Boulanger comme une « réflexion sur la manière de penser le terrain en termes de tactique, l'espace en termes de stratégie, le territoire en termes de puissance »²⁶. Sous l'impulsion des armées américaines, la géographie militaire connaît en effet un nouvel essor à la suite de la fin de la guerre froide, qui se concrétise en France par la publication de plusieurs documents

²⁰ Amiral Raoul Castex cité in Hervé Coutau-Bégarie, *Traité de stratégie*, op. cit., p. 850.

²¹ L'histoire du mot géopolitique en France et à l'étranger a été relatée dans plusieurs ouvrages. Se reporter notamment à Yves Lacoste (dir.), *Dictionnaire de géopolitique*, op. cit., p. 11-14 et Stéphane Rosière, *Dictionnaire de l'espace politique*, Paris, Armand Colin, 2008, p. 131-136.

²² Yves Lacoste (dir.), *Dictionnaire de géopolitique*, op. cit., p. 3.

²³ *Ibid.*, p. 678.

²⁴ Hervé Coutau-Bégarie, *Traité de stratégie*, op. cit., p. 860.

²⁵ Strabon cité in amiral Raoul Castex, *Théories stratégiques. Tome III*, Paris, Economica, 1997, p. 133.

²⁶ Philippe Boulanger, *La Géographie militaire française (1871-1939)*, op. cit., p. 10-11.

de doctrine consacrés aux questions géographiques²⁷ ainsi que par la création de l'Établissement géographique interarmées au cours des années 2000. La géographie militaire peut dès lors être comprise comme « *une science, au sens large, de la relation entre le milieu et l'homme afin d'assurer une vision globale de la mission militaire* »²⁸. Cette interprétation fait par ailleurs écho aux rares travaux consacrés à certains aspects de la géographie militaire, comme l'analyse de l'influence du climat sur la guerre par Pierre Pagney, pour qui l'art militaire doit être envisagé comme « *une science technologique, une science humaine et une science naturelle* »²⁹. La géographie militaire française se nourrit également du renouvellement de la discipline impulsé par quelques analystes britanniques et américains au cours des années 1990 et 2000. Harold Winters relève ainsi l'influence mutuelle qu'exercent l'environnement et la conduite de la guerre l'un sur l'autre en axant principalement son analyse sur les aspects de géographie physique³⁰. En abordant les questions de géographie culturelle et politique, l'approche plus globale de John Collins permet de compléter les différentes facettes de la discipline et d'illustrer l'importance des questions de géographie humaine dans les questions stratégiques³¹. Enfin, à l'instar de Rachel Woodward³², certains géographes se sont attachés à démontrer l'influence des activités militaires du temps de paix sur l'organisation des territoires, souvent moins visibles que les bouleversements territoriaux dus aux conflits armés.

La projection aérienne, en tant qu'outil militaire réservé aux dirigeants de grandes puissances, semble donc à la fois entrer dans le champ de la géographie politique et de la géostratégie, tandis que la géopolitique permet d'éclairer certains aspects associés aux représentations des acteurs. Les différents corpus théoriques associés à ces disciplines permettent dès lors d'envisager une méthode d'analyse spatiale propre à cet objet d'étude.

ANALYSE SPATIALE DU FAIT AÉRIEN

Les analyses de la puissance aérienne ont considérablement évolué depuis les premières utilisations de la troisième dimension dans un cadre militaire. Au lendemain de la Première Guerre mondiale, le milieu aérien est perçu comme une zone parfaitement homogène, au sein de laquelle les aéronefs évoluent relativement librement, une vision symbolisée par l'œuvre du général italien Giulio Douhet³³. L'absence supposée de contraintes de navigation dans les airs est alors mise en avant, notamment en opposition aux milieux terrestre et maritime, qui seraient

²⁷ Voir par exemple Publication interarmées PIA-05.301, document cadre du soutien en géographie aéroterrestre interarmées, EMA/Division Emploi, octobre 2003, cité in Mickaël Aubout, *Géographie politique et militaire du réseau des bases aériennes françaises (1909-2012)*, sous la direction de Jean-Robert Pitte, soutenue le 6 décembre 2013 à l'université Paris 4-Sorbonne, p. 20.

²⁸ Philippe Boulanger, *Géographie militaire*, Paris, Ellipses, 2006, p. 3.

²⁹ Pierre Pagney, *Le climat, la bataille et la guerre : des conflits limités aux conflits planétaires*, Paris, L'Harmattan, 2008, p. 289.

³⁰ Harold Winters, *Battling the Elements: Weather and Terrain in the Conduct of War*, Baltimore, Londres, John Hopkins University Press, 1998, 317 p.

³¹ John M. Collins, *Military geography for professionals and the public*, Washington, Londres, Brassey's, 1998, 437 p.

³² Rachel Woodward, *Military geographies*, Malden, Blackwell, 2004, 196 p.

³³ Voir par exemple l'ouvrage publié en 1921 par Giulio Douhet, considéré comme le père de la stratégie aérienne : Giulio Douhet, *La Maîtrise de l'air*, Economica, Paris, 2007, p. 56.

régis par des frontières humaines ou physiques, comme l'exprime par exemple le théoricien américain William Mitchell³⁴. Mais la conception idéaliste d'une arme aérienne omnisciente est rapidement relativisée sur le plan théorique comme au niveau pratique. L'amiral Raoul Castex est un des premiers à énoncer le caractère éphémère de tout aéronef : « *L'avion ne conquiert pas, n'occupe pas*³⁵. » Il poursuit en soulignant le caractère temporaire de la notion de « maîtrise de l'air » chère à Douhet : « *Cette remarque est vraie non seulement du sol ou de la mer; ce qui a déjà une grande importance, mais même de l'air*³⁶. » Il s'oppose également à ce dernier en réfutant l'idée que l'essor de l'aviation pourrait aboutir à la disparition des fronts terrestres : « *La conquête des territoires reste [...] l'objectif final et indispensable*³⁷. » Plusieurs évolutions de l'arme aérienne viennent par la suite nuancer ces conclusions, notamment son utilisation à une échelle beaucoup plus importante au cours de la Seconde Guerre mondiale, qui, selon certains aviateurs français, fait de la puissance aérienne l'arme de « *la conquête et [de] l'occupation des grands espaces* »³⁸. L'année 1945 correspond en effet à une rupture pour la projection aérienne des armées françaises, sur les plans doctrinal comme capacitaire, même si plusieurs opérations antérieures peuvent être considérées comme les prémices de ce concept³⁹.

Ces différents débats soulignent surtout la complexité du fait aérien – expression qui englobe toutes les activités humaines dans les airs – et de l'utilisation de la troisième dimension à des fins militaires, contrairement à ce qu'anticipaient les premiers théoriciens. Dans sa thèse de géographie consacrée au réseau des bases aériennes françaises, Mickaël Aubout s'est récemment attaché, dans le premier chapitre, à définir les principes d'une géographie militaire aérienne⁴⁰. Ses conclusions vont à rebours de l'idée de l'air en tant que milieu homogène, sur les plans des géographies physique comme humaine. Le relief et les phénomènes climatiques peuvent exercer une grande influence sur l'utilisation des appareils, tandis que la construction de couloirs aériens, de zones réservées, et plus généralement la souveraineté exercée par chaque État au sein de son espace aérien, constituent bien les fondements d'une géographie aérienne. Cette dernière avait été esquissée par Emmanuel de Martonne dès 1948, dans un ouvrage consacré avant tout à l'analyse spatiale de l'aviation civile⁴¹, qui symbolise un bref mouvement d'une géographie universitaire de la circulation aérienne, dix ans après le premier *Congrès de*

³⁴ William Mitchell, *Our Air Force: The Keystone of National Defense*, New York, E. P. Dutton & Co., 1922, p. 13.

³⁵ Amiral Raoul Castex, *Théories stratégiques. Tome I*, Economica, Paris, 1997, p. 324.

³⁶ *Ibid.*

³⁷ *Ibid.*

³⁸ Général Paul Gérardot, « La conquête et l'occupation de grands espaces », *Forces aériennes françaises*, vol. 1, octobre 1946, p. 5-12.

³⁹ Ivan Sand, « Les "missions spéciales" au-delà des lignes allemandes et l'aviation française sur le front d'Orient : les prémices de la projection aérienne durant la Première Guerre mondiale », in *L'Aviation militaire au sortir de la Grande Guerre*, journée d'études à l'auditorium de l'hôtel de ville de Paris, 30 octobre 2018.

⁴⁰ Mickaël Aubout, *Géographie politique et militaire du réseau des bases aériennes françaises (1909-2012)*, sous la direction de Jean-Robert Pitte, soutenue le 6 décembre 2013 à l'université Paris 4 Sorbonne, p. 30-57.

⁴¹ Emmanuel de Martonne, *Géographie aérienne*, Albin Michel, Paris, 1948, 242 p.

géographie aérienne, organisé à Paris, lors du XVII^e Salon de l'aéronautique à Paris. Les travaux d'Emmanuel de Martonne se situent parallèlement dans le sillage d'un ouvrage du géographe américain George Renner, *Human Geography in the Air Age* dans lequel il entend présenter la « *nouvelle géographie du monde* »⁴² en fonction du développement de l'aviation.

Les bases d'une géographie militaire aérienne permettent ainsi d'appréhender la projection aérienne comme un objet d'études à part entière. Sur le plan conceptuel, l'analyse d'un tel mouvement, à partir de sa base de départ jusqu'à son point d'application, en passant par différents espaces aériens et d'éventuelles escales, s'inscrit dans une démarche géopolitique multiscalaire, compte tenu des différentes « *intersections d'ensembles spatiaux* » et « *niveaux d'analyse spatiale* »⁴³ mis en jeu. Récemment, le lieutenant-colonel Jérôme de Lespinois a ainsi esquissé une « *géopolitique aérienne* » en mettant en relief « *comment le développement de l'aviation a transformé les relations géographiques entre États* »⁴⁴. Les spécificités de l'aviation sont en effet perçues comme remettant en cause certains fondements géostratégiques. Hervé Coutau-Bégarie identifie celles-ci comme un des facteurs qui, avec l'essor des mouvements armés non étatiques, fait « *déborde[r] [la guerre] de la sphère militaire* » puisque « *la séparation rigoureuse entre militaires et civils se trouve remise en cause, sinon carrément niée* » et « *le théâtre de la guerre a désormais vocation à s'étendre à la totalité du territoire des protagonistes* »⁴⁵, qui cumule alors le rôle de réservoir de ressources et de puissance avec celui de zones d'affrontement. La démarche géopolitique permet dès lors la prise en compte des représentations des différents acteurs, y compris celles de l'opinion, tandis que « *la géostratégie peut être considérée comme la tentative théorique d'appréhender la conduite simultanée d'opérations sur des théâtres jusqu'alors séparés* »⁴⁶. Cette dernière accorde de surcroît une place de choix aux raisonnements fondés sur l'interpénétration des milieux terrestre, maritime et aérien, en offrant une grille de lecture combinée en fonction notamment de leurs différentes échelles géographiques et temporelles⁴⁷. Ces éléments répondent dès lors à une des observations déjà formulées à propos de la projection aérienne, outil militaire qui utilise la troisième dimension pour faire intervenir une force, éventuellement terrestre, dans des délais les plus courts possibles.

Les éléments de doctrine de la projection aérienne française sont bien entendu insuffisants pour l'analyse, la pratique des opérations s'éloignant souvent de la théorie – le général André Beaufre résume le travail du stratège par une analogie avec « *un chirurgien qui devrait opérer un malade en état de croissance constante et extrêmement rapide, sans être sûr de sa topographie anatomique, sur une table*

⁴² George T. Renner, *Human Geography in the Air Age*, The Macmillan Company, New York, 1942, 238 p.

⁴³ Selon les expressions d'Yves Lacoste, *Dictionnaire de géopolitique*, op. cit., p. 30.

⁴⁴ Jérôme de Lespinois, « L'empire de l'air. Essai d'une géopolitique aérienne », in Jean Baechler et Jérôme de Lespinois (dir.), *La Guerre et les Éléments*, coll. « L'Homme et la Guerre », Paris, Hermann, 2019, p. 359-373.

⁴⁵ Hervé Coutau-Bégarie, *Traité de stratégie*, op. cit., p. 864.

⁴⁶ *Ibid.*, p. 869.

⁴⁷ *Ibid.*, p. 872.

d'opération en perpétuel mouvement et avec des instruments qu'il aurait dû commander cinq ans à l'avance »⁴⁸. L'étude doit donc s'appuyer sur une approche globale puis comparative des différents exemples de projection aérienne des armées françaises, à partir d'un recensement exhaustif⁴⁹. L'analyse spatiale de chacune de ces opérations d'une part, et la géographie dessinée par leur ensemble d'autre part, forment les deux faces de l'approche pratique de la projection aérienne.

PRÉSENTATION DE LA PROBLÉMATIQUE GÉNÉRALE

Depuis 1945, la projection aérienne des armées françaises constitue un outil militaire, par définition à la disposition du pouvoir politique dans le cadre de la IV^e, puis de la V^e République. Appréhendée selon une démarche géographique, elle décrit le mouvement d'une force par la voie aérienne. À partir de ces premiers éléments de définition, la projection aérienne peut être envisagée comme un concept qui traduit une capacité des armées françaises. Elle est également associée à un certain nombre d'exemples, conflits, déploiements, opérations extérieures ou même exercices, qui font appel aux moyens aériens. Ces deux approches font intervenir des enjeux et des acteurs qui répondent à des problématiques de niveaux différents. La première a trait aux documents de doctrine, mais aussi aux organisations, aux lois de programmation ou encore aux budgets des armées, et plus généralement du secteur de la défense. Les gouvernements, les parlementaires et les états-majors y jouent un rôle majeur et doivent s'appuyer sur une analyse prospective des conflits. La seconde est propre à chaque opération au sein de laquelle la projection aérienne est utilisée. Elle fait donc intervenir les différents acteurs de ces conflits, belligérants en tête, mais aussi les éventuels États survolés par les forces françaises, les autorités accordant ou non un droit de transit et de stationnement, ou encore les alliés dans le cas d'une coalition. En plus de la prise en compte des échelons politiques et stratégiques, l'analyse de ces opérations doit combiner des éléments des niveaux opératif et tactique, qui ont une incidence sur la manœuvre aérienne.

Ces différentes approches, qui consacrent l'État comme acteur omniprésent, conduisent ainsi à s'interroger plus globalement sur l'apport concret de cet outil militaire : dans quelle mesure la projection aérienne est-elle un instrument géostratégique au service de la puissance de la France⁵⁰ ?

LES BORNES CHRONOLOGIQUES INDUISENT UN DÉSÉQUILIBRE DES SOURCES PRIMAIRES, COMPENSÉ PAR UN ÉLARGISSEMENT DU CHAMP DES RECHERCHES

La décision de démarrer la période d'étude en 1945 correspond à une conjoncture particulière de l'aviation : sur le plan doctrinal le fait aérien bouleverse alors

⁴⁸ Général André Beaufre, *Introduction à la stratégie*, rééd. Fayard/Pluriel, Paris, 2012, p. 66.

⁴⁹ Ce travail pose plus généralement la question de la place des opérations militaires dans les études universitaires. Très récemment, plusieurs chercheurs ont présenté certaines contradictions des travaux dans ce domaine, sans y apporter de solution concrète. Voir Thibaud Boncourt, et al. « Que faire des interventions militaires dans le champ académique ? Réflexions sur la nécessaire distinction entre expertise et savoir scientifique », 20 & 21. *Revue d'histoire*, vol. 145, n° 1, 2020, p. 135-150.

⁵⁰ La puissance d'un État est ici envisagée, selon l'approche de Raymond Aron, comme « la capacité d'une unité politique d'imposer sa volonté aux autres unités », c'est-à-dire comme une donnée relative. Raymond Aron, *Paix et guerre entre les nations*, Calmann-Lévy, Paris, 1962, p. 58.

la pensée géographique des armées⁵¹ tandis que d'un point de vue humain comme matériel l'armée de l'air entame une véritable renaissance⁵². La guerre d'Indochine (1945-1954), la rébellion à Madagascar (1947) ou encore le pont aérien de Berlin (1948-1949) mettent à rude épreuve les capacités des forces aériennes françaises et les font entrer dans une nouvelle ère, qui les amènent à intervenir régulièrement à des milliers de kilomètres des bases métropolitaines. Par ailleurs, le choix de fixer la borne chronologique supérieure à l'époque la plus contemporaine s'inscrit dans la démarche géopolitique décrite par Yves Lacoste, qui entend construire cette discipline comme une réflexion sur des conflits actuels, en utilisant les enseignements de l'histoire⁵³. Ainsi, la prise en compte d'une longue période historique – tout du moins à l'échelle de l'aéronautique militaire – permet d'envisager les continuités et les ruptures dans l'emploi de la projection aérienne, en termes de doctrine, de territoires visés et de bases utilisées. La récurrence de certaines régions ou points d'appui est alors riche d'enseignements sur la continuité de l'utilisation de la puissance aérienne hors du territoire métropolitain, dans des contextes pourtant très différents.

Du point de vue de l'histoire militaire de la France, l'ère chronologique qui va de la fin de la Seconde Guerre mondiale à aujourd'hui est généralement découpée en trois périodes⁵⁴ : entre 1945 et 1962, les armées françaises sont principalement engagées au sein des conflits de décolonisation ; à partir de 1963, s'ouvre l'ère des opérations extérieures, ou « opex », majoritairement conduites au sein d'anciennes possessions coloniales ; enfin à partir de 1991, la période post-guerre froide voit l'engagement de la France dans des opérations plus nombreuses, souvent menées en coalition et au sein de nouveaux espaces. Ce découpage souffre de certaines limites : l'intervention en Égypte en 1956 dans le contexte de la crise du canal de Suez présente par exemple toutes les caractéristiques d'une opération extérieure tandis que l'ère des opex ne prend pas fin en 1991, loin de là, mais la nature et les zones des interventions évoluent. Cependant, il offre un cadre conceptuel satisfaisant compte tenu du faible nombre d'exceptions. De plus, son intégration au sein de différents travaux consacrés aux interventions extérieures, y compris des publications du ministère des Armées⁵⁵, ancre ce découpage dans les perceptions de l'histoire militaire française par les acteurs du présent.

Dès lors, les sources primaires disponibles souffrent d'un déséquilibre inhérent à toute étude des questions de défense qui embrasse l'époque actuelle : les délais de communication des archives du Service historique de la défense (SHD) sont de cinquante ans. Ces dernières n'ont donc pu être exploitées que jusqu'à l'année 1970.

⁵¹ Ivan Sand, « 1946-1949 : le facteur aérien bouleverse la pensée géographique au sein des armées françaises », *Revue historique des armées*, n° 290, 2018/1, p. 99-110.

⁵² Pascal Personne, « Les effectifs de l'armée de l'air de 1946 à 1949 : une approche critique », *Revue historique des armées*, n° 148, septembre 1982, p. 16-27.

⁵³ Yves Lacoste (dir.), *Dictionnaire de géopolitique*, op. cit., p. 672.

⁵⁴ Hervé Drévilion et Olivier Wiewiorka (dir.), *Histoire militaire de la France, II. De 1870 à nos jours*, ministère des Armées/Perrin, Paris, 2018, 720 p.

⁵⁵ Philippe Chapleau et Jean-Marc Marill (dir.), *Dictionnaire des opérations extérieures de l'armée française. De 1963 à nos jours*, Paris, Nouveau Monde, 2018, 451 p. et Centre de doctrine d'emploi des forces (CDEF) de l'armée de terre, « 50 ans d'opex en Afrique (1964-2014) », *Cahier du Retex*.

Les archives du département air du SHD constituent naturellement la ressource principale. Les différents bureaux de l'état-major de l'armée de l'air permettent d'analyser les politiques et les grandes orientations de l'outil de projection aérienne. Les séries des différents commandements aériens des territoires d'outre-mer – l'Indochine, l'Afrique-Occidentale française, l'Afrique-Équatoriale française et l'Afrique orientale française – éclairent à la fois sur l'utilisation de l'arme aérienne dans les conflits de décolonisation, mais aussi sur la perception de ces territoires comme l'assurance d'une profondeur stratégique en cas de nouveau conflit mondial. Enfin, la série C permet d'analyser l'emploi de l'armée de l'air au sein des premières « opex ». Mais les archives du département terre sont également primordiales pour comprendre les enjeux représentés par la projection aérienne pour l'ensemble de l'outil militaire français, depuis les premières expériences d'opérations aéroportées jusqu'au transport de troupes, de fret et de matériel, en passant par le ravitaillement par les airs de forces isolées.

L'inaccessibilité des archives écrites à partir de 1970 peut être compensée par la prise en compte de plusieurs types d'autres sources. Tout d'abord, le département air du SHD dispose d'un fonds d'archives orales de plus de 900 entretiens, qui couvrent une large période historique, allant jusqu'aux conflits du début du ^{xxi}^e siècle. Sans remplacer les documents écrits, leur consultation permet souvent d'éclairer un point précis d'une opération de projection, le croisement de plusieurs témoignages concernant une même opération permettant de minimiser les approximations ou les oublis éventuels des militaires interrogés. Par ailleurs, les articles publiés dans les revues de défense offrent souvent une vision des débats en cours ainsi que certains points de vue ou récits de commandants militaires revenant d'opérations. Pour l'armée de l'air, la revue *Forces aériennes françaises*, qui a existé jusqu'en 1976, constitue une source de grande qualité. Pour l'ensemble des armées, la *Revue Défense Nationale*, qui existe sous ce titre depuis 1945, reflète les questions plus générales et souvent communes aux armées. Enfin, la consultation de documents plus récents de doctrine et de retour d'expérience *via* le Centre interarmées de concept, de doctrine et d'expérimentations (CICDE) éclaire sur certains aspects précis d'un conflit, ou de la conduite des opérations dans un milieu physique, même si les règles de confidentialité restreignent leur communicabilité.

Une attention particulière a été apportée aux documents parlementaires des années 1980 et 1990, décennies de l'apparition, puis de la consécration du terme « projection » dans le vocabulaire stratégique français. En plus des rapports parlementaires de l'époque, des lois de programmation et des avis budgétaires concernant l'armée de l'air consultés aux archives de l'Assemblée nationale, l'Institut François Mitterrand a mis à disposition sa base de données des prises de parole de l'ancien président de la République au cours de ses deux septennats (1981-1995). Par ailleurs, le traitement de la notion de projection dans les différents Livres blancs consacrés à la défense permet de mesurer son évolution depuis son apparition dans l'édition de 1994.

L'ensemble de ces recherches de sources primaires et secondaires a été complété par la consultation de nombreux ouvrages et articles académiques consacrés aux questions de défense, mais aussi de témoignages de militaires. Enfin,

l'opportunité de réaliser des entretiens semi-dirigés avec des officiers de l'armée de l'air occupant des fonctions en lien avec la projection a apporté des éclairages sur la période contemporaine. La visite de certaines unités (Centre du soutien des opérations et des acheminements à Villacoublay, *European Air Transport Command* à Eindhoven ou encore le *Combined Air Operations Center* sur la base d'Al Udeid au Qatar) permet également de mieux comprendre les acteurs et le fonctionnement d'une opération de projection aérienne.

À PARTIR DE LA PROJECTION AÉRIENNE COMME CONCEPT STRATÉGIQUE, UNE ANALYSE DE SON APPLICATION DANS LES ESPACES D'INFLUENCE DE LA FRANCE PUIS À L'ÉCHELLE MONDIALE

Afin de répondre à la problématique générale de la projection aérienne comme instrument de la géopolitique de la France, plusieurs sous-questions s'imposent.

Tout d'abord, peut-on appréhender la projection aérienne comme un concept géostratégique ? La première partie s'articule en trois chapitres qui ont pour objectif de cerner précisément les différentes conceptions de la projection, puis de formuler des critères propres à l'étude. Les origines de ce terme, qui est apparu au sein du vocabulaire stratégique américain dans le contexte de guerre froide, sont indispensables pour en comprendre les ressorts. Le chapitre I retrace précisément son essor, outre-Atlantique dans un premier temps, puis en France, dans un contexte différent et avec des spécificités propres à la géopolitique du pays. Les fondements de cette notion permettent ensuite d'en dégager une définition géostratégique. Le chapitre II s'attache ainsi à en préciser les contours : les principaux territoires mis en jeu, l'adaptation aux différents milieux naturels ainsi que les principaux invariants spatiaux. À partir de ces caractéristiques, il présente les outils de l'analyse spatiale de la projection, en combinant une méthode quantitative et une démarche plus théorique fondée sur les représentations. Le chapitre III applique ces enseignements au cas de la projection aérienne des armées françaises, dans une démarche globale. Un recensement de l'ensemble des opérations correspondant à la définition de la projection aérienne permet de dégager une base de données d'une centaine d'exemples concrets, qui constitue le cœur de l'étude. Son analyse fait ressortir certaines ruptures. La principale concerne la distribution spatiale de ces opérations : l'Afrique francophone, le bassin méditerranéen et l'Europe forment un ensemble au sein duquel se déroule la majorité des opérations, en s'appuyant sur un réseau solide de bases et d'alliances qui facilite la manœuvre ; parallèlement, l'armée de l'air construit un outil de projection à l'échelle mondiale, marquée par différentes grandes étapes, qui l'amènent à se déployer dans des zones plus lointaines, de façon ponctuelle. C'est ce découpage territorial qui est retenu pour l'analyse des opérations de projection aérienne, détaillée au sein des deuxième et troisième parties.

Quels sont donc les ressorts géopolitiques de l'emploi de la projection aérienne au sein des espaces d'influence de la France ? Pour répondre à cette interrogation, la deuxième partie reprend le découpage chronologique habituel de l'histoire militaire française depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale. Le chapitre IV expose le rôle des territoires de l'Union française dans la construction de l'outil de projection aérienne, entre 1945 et 1962. Les conflits de décolonisation constituent des exemples, parfois très divers, des emplois de la puissance aérienne dans un contexte

de contre-insurrection à l'échelle du théâtre, tout en maintenant des liaisons avec les bases métropolitaines. Puis, le chapitre V aborde la projection aérienne à l'ère des opérations extérieures, principalement en Afrique, qui est marquée par plusieurs ruptures. L'emploi du ravitaillement en vol constitue notamment un bouleversement de la géographie aérienne des interventions françaises. La fin de la guerre froide voit enfin les zones d'intervention de la France s'élargir à l'Europe et à l'Afrique du Nord, avec des opérations multinationales, sans pour autant que l'activité des forces aériennes en Afrique francophone ne s'atténue. Le chapitre VI explore les spécificités de ces engagements multiples et les adaptations de l'outil de projection à des contextes géopolitiques nouveaux. La récurrence des interventions des armées au sein des espaces d'influence de la France ne doit toutefois pas atténuer la vocation mondiale de l'armée de l'air, dont la doctrine s'est aussi forgée sur la possibilité d'action à très longue distance.

Ainsi, dans quelle mesure les armées françaises ont-elles construit un outil de projection aérienne à l'échelle mondiale ? La troisième partie s'attache à trois aspects précis de cette question, qui correspondent à des exemples très différents de projection à plusieurs milliers de kilomètres de la métropole. La guerre d'Indochine (1945-1954) constitue un acte fondateur d'une géographie militaire aérienne, à différentes échelles. Consacré à ce conflit, le chapitre VII analyse le constat des lacunes de l'armée de l'air dans le domaine du transport à long rayon d'action tandis que les armées françaises établissent et perfectionnent l'utilisation de l'aviation dans un milieu où la voie terrestre est difficilement praticable et dangereuse. Dans un tout autre domaine, les années 1960 constituent une rupture fondamentale des dynamiques spatiales de la puissance aérienne française. Le chapitre VIII se concentre ainsi sur les conséquences de l'acquisition d'une capacité nucléaire aéroportée pour l'outil de projection. Si, au moment du développement de l'arme atomique, il ne s'agit pas d'un de ses objectifs, les matériels et la doctrine des forces aériennes stratégiques (FAS) irriguent petit à petit l'ensemble des forces aériennes françaises et repoussent leur horizon stratégique. Enfin, la guerre du Golfe (1991) symbolise l'entrée dans une période nouvelle sur le plan de la géographie des opex françaises. En s'appuyant sur trois principaux cas de projection aérienne, le chapitre IX décrit les nouvelles dynamiques d'opérations conduites dans des zones lointaines – Moyen-Orient et Asie centrale – où la France ne dispose pas des mêmes facilités de déploiement qu'en Afrique ou en Europe.

PREMIÈRE PARTIE

**LA PROJECTION
AÉRIENNE, CONCEPT
GÉOSTRATÉGIQUE**

Plusieurs travaux récents se fondent sur une analyse spatiale pour mener une étude des enjeux de pouvoir liés au domaine de l'aviation : sur le volet militaire, la thèse de géographie de Mickaël Aubout appréhende le réseau des bases aériennes françaises en tant qu'objet géostratégique¹ ; dans le secteur civil, Julien Lebel utilise quant à lui l'approche géopolitique pour étudier la connectivité aérienne en tant qu'outil de puissance sur la scène internationale² ; de même, le lieutenant-colonel Jérôme de Lespinois fait appel à la notion de « *géopolitique aérienne* » afin de traiter des rapports de puissance dans le domaine aérien, civil comme militaire³. Ces publications témoignent d'un renouveau de la pensée géographique française appliquée à l'aviation, soixante ans après qu'Emmanuel de Martonne a ouvert la voie avec son ouvrage *Géographie aérienne*⁴. Toutefois, cette approche demeure largement minoritaire au sein des nombreuses études consacrées aux enjeux aériens.

De même, si le concept de projection militaire a vu ses occurrences croître fortement à partir des années 1990 en France⁵, rares sont les travaux qui adoptent une analyse spatiale pour en déterminer les ressorts. Au sein d'un focus stratégique de l'IFRI élaboré dans le cadre d'une étude prospective et stratégique pilotée par le ministère de la Défense, Corentin Brustlein s'est, par exemple, attaché à analyser les obstacles de l'utilisation de la projection de forces, avec une perspective à la fois capacitaire et politique⁶. En 2004, Yves Lacoste était un des premiers à avoir associé le concept de projection à la méthode géopolitique⁷, en ouverture d'un numéro de la revue *Hérodote* consacré à l'aviation. De même, l'année suivante, toujours dans *Hérodote*, Jean-Sylvestre Mongrenier étudiait le cas de la projection de puissance britannique sous l'angle d'une « *géopolitique euratlantique* »⁸. Ces publications permettent de jeter les fondements d'un raisonnement spatial à propos de la projection d'une armée.

Toutefois, malgré son large succès dans le vocabulaire militaire et stratégique français, la notion de projection est rarement définie dans les articles de recherche académique qui lui sont consacrés. Elle semble par ailleurs couvrir un vaste champ lexical, qui peut conduire à en troubler la compréhension. Ce constat se retrouve également au sein des publications institutionnelles : les rapports parlementaires des

¹ Mickaël Aubout, *Géographie politique et militaire du réseau des bases aériennes françaises (1909-2012)*, op. cit.

² Julien Lebel, *Le contrôle de la connectivité aérienne, un outil de puissance sur la scène internationale : les stratégies de développement d'Emirates Airline, Etihad Airways, Qatar Airways et Turkish Airlines*, sous la direction de Philippe Subra, soutenue le 2 juillet 2017 à l'université Paris 8.

³ Jérôme de Lespinois, « L'empire de l'air. Essai d'une géopolitique aérienne », in Jean Baechler et Jérôme de Lespinois (dir.), *La Guerre et les Éléments*, coll. « L'Homme et la Guerre », Paris, Hermann, 2019, p. 359-373 et lieutenant-colonel Jérôme de Lespinois, « La géopolitique aérienne et le destin de l'Europe », *Revue Défense Nationale*, numéro spécial « Salon du Bourget 2019 ».

⁴ Emmanuel de Martonne, *Géographie aérienne*, Albin Michel, Paris, 1948, 242 p.

⁵ Se reporter à la troisième partie du chapitre I.

⁶ Corentin Brustlein, « Vers la fin de la projection de forces ? I. La menace du déni d'accès », *Études de l'IFRI, Focus stratégique*, n° 20, avril 2010, et « Vers la fin de la projection de forces ? II. Parades opérationnelles et perspectives politiques », *Études de l'IFRI, Focus stratégique*, n° 21, mai 2010.

⁷ Yves Lacoste, « Aviation et géopolitique : les projections de puissance », *Hérodote*, vol. 114, 2004/3, p. 5-16.

⁸ Jean-Sylvestre Mongrenier, « L'armée britannique, projection de puissance et géopolitique euratlantique », *Hérodote*, vol. n° 116, n° 1, 2005, p. 44-62.

commissions de défense utilisent successivement le terme de projection en tant que synonyme de capacité de frappes à longue distance puis de transport militaire. Dans l'organisation de l'armée de l'air, le remplacement en 1994 du Commandement du transport aérien militaire (CoTAM) par la Force aérienne de projection (FAP) a conforté cette dernière vision⁹. La distinction entre projection de forces et de puissance établie par le Centre interarmées de concepts, de doctrines, et d'expérimentations (CICDE) lève partiellement cette confusion : la première comprend le déploiement de troupes au sol contrairement à la seconde¹⁰. Cependant la différence entre ces deux types de projection est souvent ténue entre la présence de forces spéciales aux faibles effectifs, l'emploi de troupes au sol pour guider les bombardements aériens, ou tout simplement la concomitance d'opérations terrestres et aériennes sur un même théâtre.

Dès lors, la projection d'une armée, qui englobe l'ensemble des moyens militaires mis à la disposition des dirigeants politiques d'un État pour agir à l'extérieur de ses frontières, apparaît comme un concept plus fidèle à la réalité opérationnelle. Elle s'inscrit par ailleurs dans une démarche de géostratégie, définie ici selon l'approche d'Hervé Coutau-Bégarie en tant que « *stratégie fondée sur l'exploitation systématique des possibilités offertes par les grands espaces en termes d'étendue, de forme, de topographie, de ressources de tous ordres* »¹¹. La référence aux grands espaces semble par ailleurs adaptée à l'arme aérienne compte tenu de son rayon d'action, de sa vitesse et de sa capacité de pénétration des défenses ennemies.

Ainsi, dans quelle mesure peut-on appréhender la projection aérienne comme un concept géostratégique ? Tout d'abord, l'étude de l'apparition de ce terme au sein du vocabulaire stratégique américain puis français permet d'en faire ressortir les principaux attributs. Aux États-Unis, l'apparition de la projection dans les années 1970 est liée aux enjeux géostratégiques de la région du Golfe Arabo-Persique, dans un contexte de rivalité avec l'URSS. En France, la projection est principalement interprétée comme un outil militaire d'intervention limitée, dans une perspective de puissance globale. En tant qu'objet d'étude, cette notion peut dans un second temps être évaluée selon différents critères. La question du changement de milieu physique des forces de projection occupe une place prépondérante au sein d'opérations dont la géographie ne se noue pas autour d'un front séparant deux belligérants. La mesure de la capacité de projection d'un État intègre, outre le volume des forces en fonction de la distance, le facteur temporel, qui est souvent déterminant dans le domaine de la gestion de crise. Enfin, l'étude de la projection aérienne des armées françaises s'appuie sur un recensement de l'ensemble des opérations qui répondent à certains critères précis. Dans une première approche globale, la base de données ainsi constituée révèle les principaux espaces où s'exerce la projection aérienne des armées françaises, et permet de s'interroger sur les pays et les milieux physiques concernés ou encore sur les bases les plus sollicitées.

⁹ Ivan Sand « Du transport à la projection : ruptures et continuités de l'arme aérienne », *Penser les ailes françaises*, n° 33, juillet 2015, p. 53-64.

¹⁰ *Glossaire interarmées de terminologie opérationnelle*, Centre interarmées de concepts, de doctrines, et d'expérimentations (CICDE), document cadre DC-004_GIATO (2013) N° 212 /DEF/CICDE/NP du 16 décembre 2013, version amendée du 1^{er} juin 2015, p. 121.

¹¹ Hervé Coutau-Bégarie, *Traité de stratégie*, Paris Economica, 3^e éd., p. 757.

CHAPITRE I

LA PROJECTION DES ARMÉES : D'UNE RÉALITÉ OPÉRATIONNELLE À UN CONCEPT GÉOSTRATÉGIQUE

Le Centre interarmées de concepts, de doctrines et d'expérimentations (CICDE), chargé de publier un glossaire de terminologie opérationnelle à destination des trois armées, définit aujourd'hui la projection comme l'« *acheminement par voie aérienne, maritime ou terrestre d'une force militaire loin de son lieu habituel de stationnement* »¹. Ce concept entre dès lors dans le champ lexical de la géographie : l'idée de mouvement d'un point à un autre y est structurante, de même que le choix du milieu utilisé pour réaliser ce mouvement. L'adjectif « *loin* » n'est volontairement pas quantifié et le flou qui le caractérise offre une interprétation aussi large que possible quant à la distance parcourue. De même, le mode de cet « *acheminement* » est envisagé aussi bien « *par voie aérienne, [que] maritime ou terrestre* ». Cette énumération, qui peut sembler superflue au premier abord, correspond aux domaines d'expertises des trois armées françaises. Les raisons d'un tel choix obéissent à de multiples ressorts mais l'une des plus évidentes est la volonté d'ériger le concept de projection en une notion qui concerne de manière égale chacune des trois armées, dans un contexte de recherche du plus petit dénominateur commun. Le CICDE se garde par ailleurs de préconiser un objectif quantifiable assigné aux opérations de projection. Cette dernière est ici simplement envisagée comme le mouvement d'une « *force militaire* » depuis « *son lieu habituel de stationnement* », qui peut lui-même recouvrir des natures bien différentes (base militaire permanente, base avancée de circonstances, base étrangère d'accueil etc.) vers une destination inconnue, sans que la mission de cette force ne soit évoquée.

Les événements et le contexte qui ont favorisé l'apparition de ce concept dans les armées francophones permettent d'appréhender les subtilités qu'il renferme. Le Livre blanc de 1994² consacre l'avènement de la projection comme une des fonctions essentielles des armées françaises. Au sein de ce document, le terme « projection » apparaît à 24 reprises. La fréquence d'occurrence du terme « projection » est également bien plus importante dans le Livre blanc de 1994 que dans les deux suivants publiés à ce jour (en moyenne, toutes les 7,4 pages en 1994 contre 20,7 pour le Livre blanc de 2008 et 12,3 pages pour celui de 2013³). Quatorze ans après sa publication, le *Livre blanc sur la défense* de 1994 était ainsi décrit comme

¹ *Glossaire interarmées de terminologie opérationnelle*, Centre interarmées de concepts, de doctrines et d'expérimentations (CICDE), document cadre DC-004_GIATO (2013) N° 212 /DEF/CICDE/NP du 16 décembre 2013, p. 119.

² *Livre blanc sur la défense*, La Documentation française, Paris, 1994.

³ Pour le détail de ces calculs et leur interprétation détaillée, se reporter à la partie 3 de ce premier chapitre.

« celui de la projection et de l'action à distance du territoire national »⁴ dans l'édition de 2008. Une attention particulière sera donc accordée aux documents publiés dans la période précédant l'année 1994 pour tenter de déceler les origines du succès de ce terme.

La définition institutionnelle de la projection résulte d'un cheminement intellectuel complexe à retracer. Les mots « projection » en anglais et en français étant considérés comme équivalents par le CICDE⁵, la très forte influence qu'exerce l'armée américaine sur ses alliés de l'OTAN permet de supposer que l'utilisation de ce terme dans les milieux militaires francophones est un emprunt de l'anglais. Cependant, l'examen de cette intuition s'impose, *via* l'étude de l'emploi du mot « *projection* »⁶ au sein de publications en langue anglaise. De même, les nombreux entretiens menés avec des militaires français en poste à la fin des années 1980 et au début des années 1990 permettront de confirmer ou d'infirmer cette hypothèse ainsi que de s'interroger sur les différences d'interprétation de ce même mot dans deux langues différentes.

En se fondant sur les origines de ce terme ainsi que sur son évolution, quelles sont donc les dynamiques spatiales associées à la projection des forces armées d'un État ? Dans un premier temps, une analyse de l'apparition de ce terme au sein des armées américaines permet d'en comprendre les fondements. Puis, au travers d'une analyse plus fine de son champ lexical, sa construction outre-Atlantique apparaît d'une part largement influencée par la position géostratégique des États-Unis et, d'autre part, ancrée dans le contexte de la guerre froide. Ce concept est en effet élaboré autour des enjeux liés à une région, le golfe Arabo-Persique, au sein de laquelle les armées américaines entendent pallier l'avantage géographique dont bénéficient les forces soviétiques. Enfin, une étude minutieuse de la construction de cette notion et de son emploi en français permet d'en exposer l'ensemble des nuances, notamment les spécificités territoriales en fonction des échelles de raisonnement et du type de publication (documents de doctrine, pensée stratégique, recherche académique).

⁴ *Défense et sécurité nationale, Le Livre blanc*, Odile Jacob / La Documentation française, Paris, 2008, p. 65.

⁵ Au sein du *Glossaire interarmées de terminologie opérationnelle*, le CICDE indique la traduction anglaise normative de chacun des termes définis, en vue de leur utilisation dans un milieu interallié, notamment au sein de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN).

⁶ Dans l'ensemble de l'étude, lorsqu'il s'agit de la mention du concept de « *projection* » en anglais, ce dernier est écrit en italique.

1. LA VISION DU *DEPARTMENT OF DEFENSE (DoD)*⁷ AMÉRICAIN : LA PROJECTION, UNE OPÉRATION DE CHANGEMENT DE MILIEUX

En 1992, le *major*⁸ américain Daniel P. Bolger, de l'*US Army*⁹, publiait, dans la très influente revue *Parameters*¹⁰, un article intitulé « Une force de projection de puissance : des propositions concrètes »¹¹ dont les premières lignes interpellaient le lecteur ainsi : « Avez-vous remarqué que toute personne qui porte un uniforme militaire américain a tout à coup développé un intérêt brûlant pour quelque chose qu'on appelle "la projection de puissance" ? » L'accroche ironique de cet article résume bien le succès très rapide de cette expression au sein des milieux militaires américains. Docteur en histoire militaire à l'université de Chicago, Daniel Bolger, qui terminera sa carrière en 2011 au grade de *lieutenant-general*¹², retrace très brièvement l'origine de cette expression dans l'introduction de son texte. Il l'attribue aux forces américaines qui entreprennent des opérations depuis les espaces maritimes, soit l'*US Navy*¹³ et le corps des *Marines*¹⁴. Selon lui, ces deux branches des forces armées américaines ont « inventé cette expression » pour décrire ce que les aéronefs basés sur les porte-avions de l'*US Navy* et les *Marines* « font de mieux – surgir d'au-delà de l'horizon de la mer et frapper les fauteurs de troubles sur la terre ferme »¹⁵.

À la lecture des documents stratégiques américains, quelles sont ainsi les caractéristiques spatiales de cette notion dont la définition insiste sur le changement de milieu physique ? Tout d'abord, le concept de projection évolue sensiblement entre sa première apparition au sein d'un rapport annuel du *DoD* en 1973 et le moment où il devient incontournable dix ans plus tard. Par ailleurs, son succès est dans un premier temps largement associé au contrôle des espaces maritimes à l'échelle mondiale, mission clé de l'outil de défense américain. Enfin, c'est dans un second temps que la projection intègre l'importance du critère de rapidité et que ses attributs reposent dès lors sur les moyens aériens.

UN CONCEPT DEVENU ESSENTIEL DANS LA DOCTRINE MILITAIRE AMÉRICAINE AU COURS DES ANNÉES 1980

Le *Department of Defense (DoD)* définit actuellement la projection de puissance comme « la capacité d'une nation à mobiliser l'ensemble ou une partie de ses éléments de puissance nationale – politiques, économiques, informationnels

⁷ Le *Department of Defense* désigne le ministère de la Défense américain.

⁸ Le grade de *major* dans les armées américaines correspond à celui de commandant dans les armées françaises.

⁹ Cette appellation, version courte de *United States Army*, désigne l'armée de terre américaine.

¹⁰ Édité par le *think tank* de l'*US Army*, the *Institute for Strategic Studies*, la revue *Parameters* bénéficie d'un statut quasi officiel au sein des milieux militaires américains et est parfois considérée comme une antichambre de la production de la doctrine des armées américaines.

¹¹ Maj. Daniel P. Bolger, "A Power Projection Force: Some Concrete Proposals" *Parameters*, Winter 1992, p. 48-59.

¹² Dans les armées américaines, le grade de *lieutenant-general* correspond à celui de général de corps dans les armées françaises.

¹³ Version courte de *United States Navy*, la marine américaine.

¹⁴ *United States Marine Corps* en anglais, l'une des six branches des forces armées américaines.

¹⁵ Maj. Daniel P. Bolger, "A Power Projection Force...", *op. cit.*

ou militaires – en vue de déployer et de soutenir rapidement et efficacement des forces depuis et en direction de multiples emplacements pour répondre à des crises, pour contribuer à la dissuasion et pour renforcer la stabilité d'une région »¹⁶. Cette conception de la projection s'est substituée, à la sortie de la guerre froide, à une construction différente forgée au sein du DoD au cours des années 1970 et 1980. C'est l'étude de cette naissance qui nous permet de mieux appréhender le champ lexical que recouvre aujourd'hui ce concept.

À la fin de chaque année fiscale (dans l'administration américaine, une année fiscale commence le 1^{er} octobre et se termine le 30 septembre), le *Secretary of Defense*¹⁷ remet au Congrès un rapport qui présente les évolutions stratégiques de l'année qui vient de s'écouler, les programmes mis en place par les forces armées et la planification budgétaire du DoD pour les quatre années à venir. Ces documents sont entièrement consultables pour les années comprises entre 1969 et 2005¹⁸. La période comprise entre 1973 et 1994 permet d'étudier méthodiquement l'évolution de ce concept depuis son apparition aux États-Unis jusqu'à ce qu'il soit couramment utilisé dans les milieux militaires français : l'*Annual Defense Department Report* de 1973 est le premier au sein duquel le terme « *projection* » est utilisé alors que l'année 1994 est celle qui consacre l'usage du terme en français dans le *Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale*. L'ensemble des 23 rapports compris entre les années 1973 et 1994¹⁹ forme par ailleurs un ensemble relativement homogène. Bien que l'appellation de ce document varie légèrement – *Annual Defense Department Report* entre 1973 et 1982, *Annual Report to the Congress* de 1983 à 1990 et enfin *Annual Report to the President and the Congress* de 1990 à 2005 – sa structure et son contenu demeurent stables²⁰. Si l'organisation ou l'ordre des différentes sections évolue au cours de la période (à partir de 1990, les rapports incluent généralement une section par armée), le contenu répond au même objectif : définir la politique de défense des États-Unis. De plus, la taille de ces documents ne varie pas outre-mesure au cours de la période considérée²¹. Cette homogénéité permet donc de mesurer l'évolution de l'importance du terme « *projection* » en

¹⁶ *The Dictionary of Military Terms*, The US Department of Defense, Skyhorse Publishing, New York, 2009.

¹⁷ Cette appellation correspond au ministre de la Défense américain.

¹⁸ À l'exception notable des années 1970 et 1972, ces rapports sont mis en ligne par le DoD : <http://history.defense.gov/Historical-Sources/Secretary-of-Defense-Annual-Reports/> consulté le 10 juillet 2016.

¹⁹ L'année 1990 présente la particularité de compter deux versions : l'*Annual Report to the Congress* prévisionnel publié en 1989 sous l'autorité du *Secretary of Defense* Frank C. Carlucci et l'*Annual Report to the President and the Congress* paru en janvier 1990 alors que Dick Cheney a été nommé *Secretary of Defense* par le président George H. W. Bush en mars 1989.

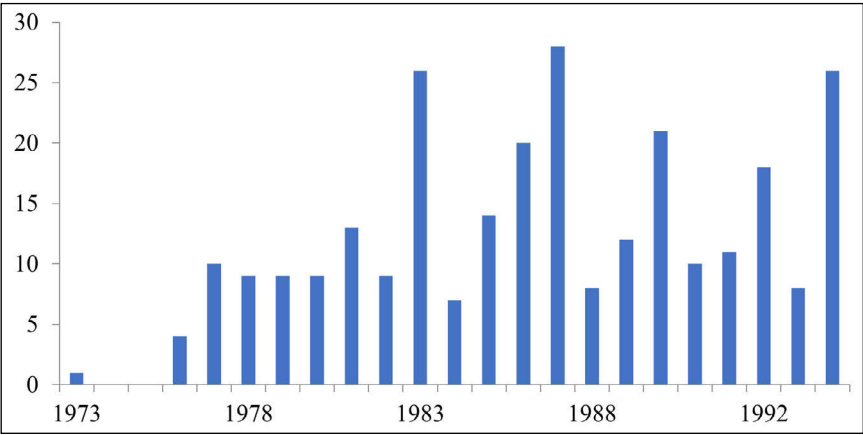
²⁰ Une courte préface rédigée par le *Secretary of Defense* qui présente le contexte sécuritaire, une partie consacrée à une analyse de l'évolution des menaces et une partie qui détaille les effectifs, les armements et les programmes des forces armées américaines.

²¹ Le rapport le plus court comporte 102 pages, le plus long 428 tandis que leur moyenne est de 287 pages et la médiane de cet ensemble de 315 pages. Voir les détails des rapports en annexe n° 1.

comparant le nombre d'occurrences de ce mot au sein des 23 *Annual Report to the Congress* pris en compte²².

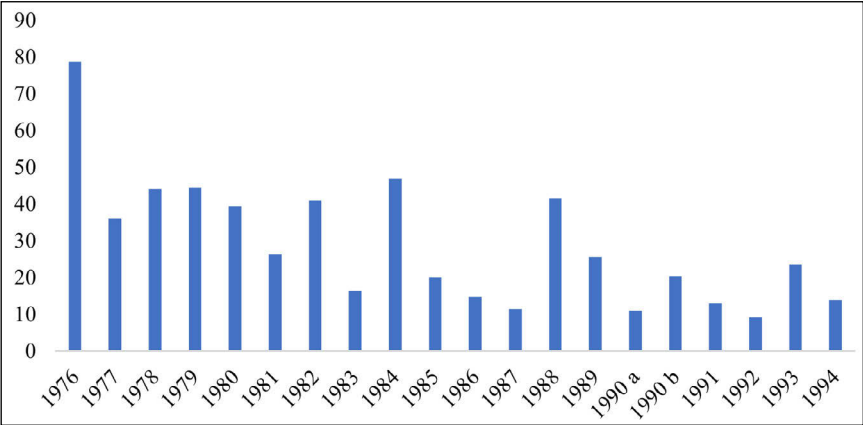
La figure n° 1 représente ainsi l'évolution du nombre d'occurrences du terme « *projection* » dans ces rapports entre 1973 et 1994 tandis que la figure n° 2 représente le rapport entre le nombre de pages de chaque document et ce chiffre, soit la fréquence moyenne de pages à laquelle le mot « *projection* » revient.

FIGURE 1. — OCCURRENCES DU MOT « *PROJECTION* » AU SEIN DES *ANNUAL REPORTS TO THE CONGRESS* ENTRE LES ANNÉES 1973 ET 1994



Réalisation : Ivan Sand.

FIGURE 2. — RAPPORT ENTRE LE NOMBRE DE PAGES DU DOCUMENT ET LE NOMBRE D'OCCURRENCES DU MOT « *PROJECTION* » POUR LES *ANNUAL REPORTS TO THE CONGRESS* ENTRE 1976 ET 1994



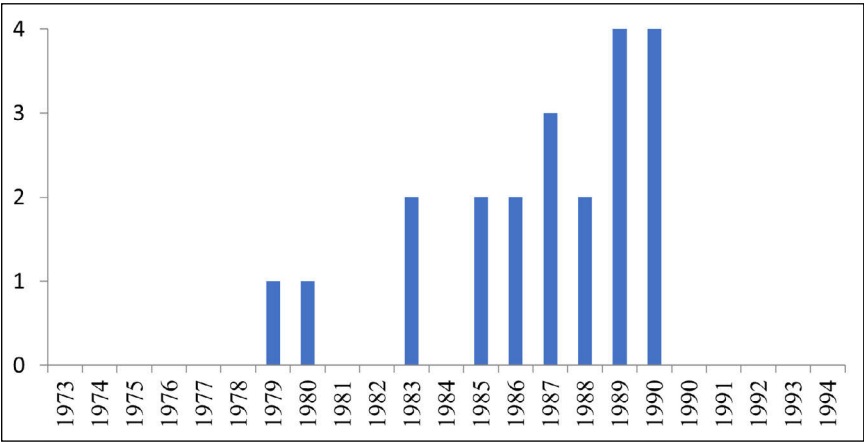
Réalisation : Ivan Sand.

²² Il s'agit ici de ne comptabiliser que les occurrences du terme « *projection* » dans le sens d'un acheminement d'une force militaire hors de son lieu habituel de stationnement. De plus, afin de rendre l'étude indépendante de la taille du document, nous pourrions également présenter le rapport du nombre de pages et du nombre d'occurrences de « *projection* » qui correspond, pour chaque document, à la moyenne des écarts entre deux pages où ce mot intervient.

Ces deux figures montrent parallèlement que le mot *projection* est de plus en plus employé au sein des rapports annuels du *DoD*, que l'on considère le nombre d'occurrences brut pour chaque document ou la fréquence de ces occurrences exprimée en nombre de pages. Toutefois, sa progression semble se faire par à-coups et certaines années constituent des maximums et des minimums remarquables. L'emploi du mot « *projection* » dans le document de l'année 1973 constitue ainsi une exception, ou plutôt une anticipation. L'entrée définitive de ce terme se fait en 1976, année à partir de laquelle le mot est présent dans chacun des rapports sans discontinuité. Ce concept devient enfin une référence au sein du *DoD* en 1983 (26 occurrences, soit une toutes les seize pages en moyenne), tendance qui persiste dans les années qui suivent la chute de l'URSS. Ainsi, dans le rapport de 1992, année au cours de laquelle le *major* Daniel Bolger ironisait sur le récent effet de mode de la *projection* chez les militaires américains, le terme apparaît en moyenne toutes les 9 pages, fréquence la plus importante de l'ensemble de la distribution étudiée.

L'importance du concept de *projection* le rend rapidement indispensable pour mesurer la puissance des forces armées d'une nation. Cet état de fait se traduit par l'utilisation du terme dans les titres de parties ou sous-parties de ces rapports annuels. Le graphique ci-dessous montre ainsi pour chaque rapport annuel le nombre de parties consacrées exclusivement à la projection, qu'il s'agisse de petits paragraphes ou de chapitres entiers²³.

FIGURE 3. – NOMBRE DE TITRES DE CHAPITRES OU SOUS-CHAPITRES QUI COMPORTENT LE TERME « *PROJECTION* » POUR CHAQUE *ANNUAL REPORT TO THE CONGRESS* ENTRE 1973 ET 1994



Réalisation : Ivan Sand.

²³ De manière pratique, leur quantification s'effectue en comptabilisant l'ensemble des titres de parties qui comportent le terme « *projection* » entendu dans le sens de notre étude (le terme *projection* est également employé dans un sens prévisionnel, notamment à propos du budget de la défense. On parle par exemple de « *projection des dépenses* » lorsqu'il s'agit d'anticipations des années à venir, qui seraient susceptibles de changer).

Pour la première fois, en 1979, un paragraphe de la partie consacrée aux forces conventionnelles est intitulé « *power projection* »²⁴, expression géostratégique traduite aujourd'hui en français par « projection de puissance ». Cette brève partie traite ainsi de la capacité des forces armées américaines à intervenir rapidement en Europe centrale ainsi que sur « *les flancs nord et sud de l'OTAN [car ils] sont en danger également* »²⁵. La projection de puissance dans le but de protéger ces deux régions est principalement envisagée depuis la mer. Le rapport précise ainsi que les flancs évoqués sont « *deux aires géographiques [qui] possèdent des côtes maritimes qui se prêtent aux opérations amphibies et aux actions aériennes depuis les [plateformes] basées en mer* »²⁶, c'est-à-dire depuis les porte-avions américains. Si la notion de changement de milieux physiques est ici encore très marquée, l'objectif de la projection américaine est non seulement de prévenir une action soviétique qui viserait à déstabiliser les territoires limitrophes des pays de l'OTAN, mais également d'« *obtenir un meilleur accès ou un contrôle partiel des [espaces maritimes] de l'Atlantique nord et de la Méditerranée* »²⁷. La notion de projection de puissance est donc dans un premier temps indissociable de la maîtrise des mers, que ce soit pour en contrôler les flux ou pour y établir les bases nécessaires au déploiement de forces sur des espaces d'intérêt stratégique.

DU CONTRÔLE DES ESPACES MARITIMES...

D'après l'article du *major* américain Daniel P. Bolger²⁸, les origines de l'emploi du terme de « *projection* » dans les armées américaines sont généralement attribuées aux doctrines de l'*US Navy* et du corps des *Marines*. Lorsqu'il s'agit de décrire le rôle de ces derniers, plusieurs publications récentes de l'*US Marines Corps* citent le même extrait d'un ouvrage de 1962 intitulé *Soldiers of the Sea* et consacré à l'histoire des *Marines* depuis leur création en 1775 :

« *Que les forces de débarquement arrivent par barque, par voilier à moteur, par bateau à diesel ou par hélicoptère, il faut toujours des combattants pour projeter la puissance maritime américaine vers les rives les plus lointaines [...]. La sécurité et la prospérité des États-Unis dépendent avant tout de la faculté américaine à contrôler les mers et, encore plus important, à exploiter ce contrôle. Dès lors, la guerre maritime est notre mode prédominant de guerre, et c'est là que le corps des Marines trouve sa place, en tant que force expéditionnaire maritime de la nation. Ce rôle correspond au corps des Marines mieux qu'à quiconque, de par le caractère naval de ce corps*²⁹. »

²⁴ *Annual Defense Department Report FY 1979*, Secretary of Defense, Department of Defense, Washington, 1978, p. 87.

²⁵ *Ibid.*

²⁶ *Ibid.*

²⁷ *Ibid.*

²⁸ *Maj.* Daniel P. Bolger, "A Power Projection Force: Some Concrete Proposals" *op. cit.*

²⁹ Robert D. Heinl, *Soldiers of the Sea: The United States Marine Corps 1775-1962*, US Naval Institute, Annapolis, 1962, p. 603-604.

Cette citation, dont l'esprit s'inscrit dans la continuité des théories d'Alfred Mahan à propos de la maîtrise des espaces maritimes³⁰, est notamment reprise en 2010 dans la troisième édition du *Marine Corps Operating Concept*, document officiel de doctrine du corps des *Marines*, où elle est utilisée comme épigraphe du chapitre consacré à la « *projection de puissance* »³¹. Le verbe « projeter » est ainsi utilisé dès 1962 à propos de la capacité des *Marines* à intervenir sur la terre ferme depuis les espaces maritimes. L'auteur de ces lignes, le colonel Robert D. Heintz, a lui-même fait carrière au sein des *Marines*. Au moment de la publication de l'ouvrage en 1962, il y exerce le métier d'historien et compte 26 ans de service après s'y être engagé en tant qu'officier dans l'artillerie. Ses travaux constituent une référence culturelle majeure au sein des *Marines*, mais aussi dans l'ensemble de la communauté de défense américaine³². L'extrait présenté ici illustre la conception maritime que se font à l'époque les précurseurs de l'idée de projection de puissance. Au début des années 1960, les termes « *project* » et « *projection* » sont en effet très peu répandus dans les milieux militaires américains. Si la citation reproduite ici est aujourd'hui régulièrement reprise dans les documents officiels des *Marines*, c'est donc également parce qu'elle préfigure du succès du concept de projection de puissance, désormais utilisé par l'ensemble des acteurs de la défense américaine.

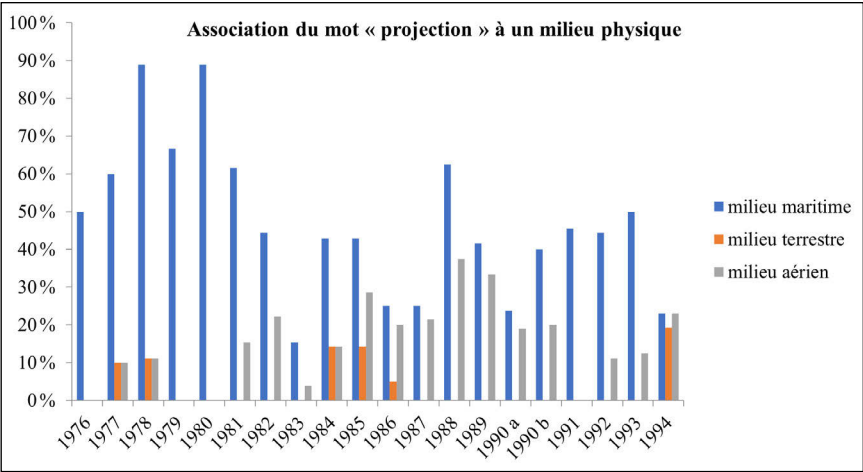
L'analyse des milieux physiques associés au mot « projection » au sein des rapports annuels du DoD permet de retracer l'évolution des caractéristiques géographiques attribuées à cette notion. La figure ci-dessous représente la répartition de l'emploi du terme « *projection* » en fonction du ou des milieux considérés – maritime, aérien et terrestre. Les trois catégories distinguées ne sont en aucun cas exclusives les unes des autres puisque la projection peut être considérée comme relevant à la fois de deux milieux, voire des trois. De même, la totalité des trois catégories ne comprend pas nécessairement l'ensemble des emplois du mot « *projection* » puisque ce dernier peut être utilisé sans être associé à un milieu physique précis.

³⁰ Voir par exemple Alfred Mahan, *La guerre sur mer et ses leçons*, Toulon, Les Presses du Midi, 2014, 155 p.

³¹ *Marine Corps Operating Concept*, 3^e édition, juin 2010, p. 89.

³² Peu après sa mort en 1978, une récompense est créée en son honneur, *The Colonel Robert D. Heintz, Jr. Memorial Award*, et depuis remise chaque année à un ou plusieurs auteurs d'un texte d'histoire ou de stratégie militaire. D'après le site de la *Marine Corps Heritage Foundation*, www.marines.mil/News/Publications/MCPHEL/Electronic-Library-Display/Article/899908/the-colonel-robert-d-heintz-jr-1983-memorial-award-im-marine-corps-history/

FIGURE 4. — RÉPARTITION DES ASSOCIATIONS DU MOT « *PROJECTION* » EN FONCTION DES MILIEUX PHYSIQUES AU SEIN DES RAPPORTS ANNUELS DU *DoD* ENTRE 1976 ET 1994



Réalisation : Ivan Sand³³.

Cette répartition confirme l'idée d'une origine maritime du concept de projection au sein des armées américaines : ce n'est qu'à partir de 1981 que le terme est régulièrement associé à un autre milieu, l'espace aérien. La naissance de ce concept semble ainsi relever de la pensée navale américaine. Par ailleurs, sur l'ensemble de la période considérée, le milieu maritime reste chaque année le plus régulièrement associé à l'idée de projection sauf en 1994 où les espaces aérien et maritime y comptent des parts égales. La plupart des sous-chapitres intitulés « *power projection* » sont inclus au sein de parties consacrées aux forces maritimes américaines lorsqu'elles ne sont pas utilisées pour étudier les forces soviétiques de manière générale. Les rapports annuels de la fin des années 1970 et du début des années 1980 associent à plusieurs reprises la projection de puissance à l'idée de « *sea control* », qui correspond à la maîtrise des espaces maritimes. Le rapport annuel de l'année 1981 illustre parfaitement l'interconnexion entre ces deux notions : sur les dix occurrences de l'expression « *power projection* », le concept de « *sea control* » y est associé sept fois³⁴ ! Le « *contrôle des espaces maritimes – suivi ou accompagné par une projection de puissance* »³⁵ y est tour à tour décrit comme offrant à l'*US Navy* la capacité « *d'atteindre la quasi-totalité de la planète* »³⁶, et comme permettant au pouvoir politique américain de disposer d'une « *gamme complète d'options en vue de déployer rapidement et de façon flexible une force pour contrôler l'étendue et l'intensité de tout conflit* »³⁷.

³³ Contrairement aux précédents graphiques, la période choisie ici débute en 1976. Dans les rapports annuels antérieurs à cette date, la mention de projection n'est jamais associée à un milieu physique précis.

³⁴ *Annual Defense Department Report FY 1981*, Secretary of Defense, Department of Defense, Washington, 1980, p. 7, p. 9, p. 11, p. 98, p. 113, p. 119, p. 167.

³⁵ *Ibid.*, p. 9.

³⁶ *Ibid.*

³⁷ *Ibid.*, p. 167.

L'adverbe « *rapidement* » fait ici écho à une innovation contenue dans ce même rapport de l'année 1981 : l'établissement d'une *Rapid Deployment Force (RDF)*³⁸, également désignée sous l'appellation *Rapid Deployment Joint Task Force (RDJTF)*³⁹ dans les documents des années suivantes. Initiée lors de la présidence de Jimmy Carter en 1979, puis activée en mars 1980, cette force de déploiement rapide est construite en vue de répondre à toute crise qui pourrait survenir en dehors des territoires de l'Alliance atlantique. Les études de l'époque insistent notamment sur l'absence de prise en compte de l'éventualité de conflits de ce type au cours des années 1970 ainsi que sur l'échec de l'opération *Eagle Claw* mise en place en vue de secourir les otages de l'ambassade américaine à Téhéran en 1979. Ainsi, dans un rapport de la RAND Corporation⁴⁰ de juin 1982, l'analyste Paul K. Davis, qui occupait de hautes fonctions au sein du DoD au moment de la création de la RDJTF⁴¹, attribue les origines de cette force à la nécessité de se préparer à l'éventualité de conflits « *hors OTAN* » et de réduire la « *vulnérabilité* » de l'outil de défense américain à l'avènement de « *surprises* »⁴². Bien que la création d'une force de déploiement rapide ait été évoquée par le président Jimmy Carter quelques mois avant la prise d'otage en Iran, cet événement – et plus généralement le renversement du Shah – ainsi que l'invasion soviétique en Afghanistan⁴³ sont cités comme les principaux déclencheurs qui ont convaincu l'administration américaine de disposer d'une telle force fondée sur un délai de déploiement extrêmement réduit.

... À LA RAPIDITÉ D'INTERVENTION PERMISE PAR LA VOIE AÉRIENNE

Au sein des documents du DoD, la création de la RDJTF en 1980 dresse dès lors un pont entre le concept de « *power projection* » et les moyens aériens de l'*US Air Force*. En effet, si, au cours des années 1980, les rapports annuels du DoD associent systématiquement certains aspects de la projection de puissance avec les moyens aériens américains, c'est généralement pour évoquer l'utilisation de la troisième dimension pour projeter cette force de déploiement rapide. En vue de satisfaire à ses exigences de vitesse, la RDJTF s'appuie dès sa création sur les capacités de l'*US Air Force*, notamment dans le domaine du transport aérien et de la pénétration au sein d'environnements hostiles. Cette force interarmées puise au sein des quatre principales composantes du DoD afin de répondre à ses objectifs : des unités d'assaut du *US Marine Corps*, principalement la *1st Marine Division*, et de l'*US Army* comme la *101st Airborne Division* ou la *82nd Airborne Division*, associées aux moyens

³⁸ *Ibid.*, p. 115.

³⁹ Voir par exemple *Annual Defense Department Report FY 1984*, Secretary of Defense, Department of Defense, Washington, 1983, p. 191.

⁴⁰ Fondée au lendemain de la Seconde Guerre mondiale à l'initiative de la firme aéronautique *Douglas Aircraft Company* et des forces aériennes de l'armée américaine, la RAND Corporation se consacre à l'origine aux études de la puissance aérienne. Elle traite aujourd'hui d'une très grande variété de thématiques et est devenue un des *think tanks* les plus influents et commentés dans le domaine des études de défense aux États-Unis.

⁴¹ Entre août 1977 et août 1981, il était directeur des *Special Regional Studies* et assistant du *Deputy Secretary of Defense*, c'est-à-dire de la personne occupant le deuxième poste en termes de responsabilité au sein du DoD.

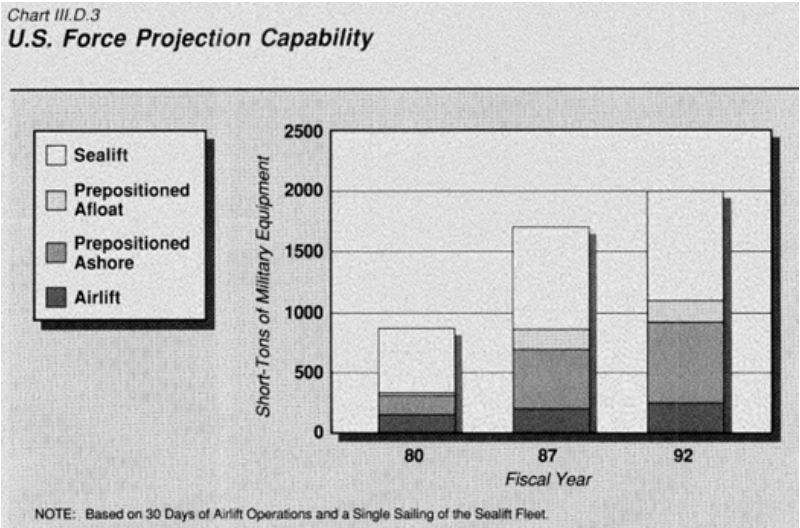
⁴² Paul K. Davis, "Observation on the Rapid Deployment Task Force: Origins, Direction and Mission", RAND Corporation, Santa Monica, juin 1982, p. 9-10.

⁴³ *Ibid.*, p. 11.

de mobilité et aux bases à l'étranger de l'*US Air Force* et l'*US Navy*. D'après une étude de 1982 consacrée à la *RDJTF* par la RAND Corporation, le principal poste de dépenses des programmes associés au développement de cette force interarmées de déploiement rapide est le transport aérien⁴⁴.

En 1990, l'*US Air Force* publie un document de doctrine intitulé *Global Reach - Global Power*⁴⁵ – que l'on pourrait traduire par « une puissance mondiale pour une allonge mondiale » – dans lequel elle s'approprie l'idée de projection de puissance et présente le rôle spécifique des forces aériennes au sein de l'ensemble de l'outil d'intervention militaire des États-Unis, et notamment sa contribution aux campagnes terrestres et maritimes⁴⁶. De même, les documents du *DoD* publiés au cours des années 1980 appréhendent les capacités de transport aérien et maritime comme complémentaires et associées ensemble au concept de projection. Plusieurs de ces rapports représentent les « capacités de projection de force américaine » comme la somme des capacités de transport, par voies terrestre, maritime et aérienne. Ainsi, en 1989 par exemple, le tableau reproduit ci-dessous montre les progrès réalisés dans ce domaine depuis 1980.

FIGURE 5. – ÉVOLUTION DES CAPACITÉS DE PROJECTION DE FORCES AMÉRICAINES ENTRE 1980 ET 1987 ET PRÉVISIONS POUR L'ANNÉE 1992



Source : *Annual Report to the Congress FY 1989*, Secretary of Defense, Department of Defense, Washington, 1990, p. 222.

Pour mesurer la capacité de projection des armées américaines, ce graphique prend en compte trente jours d'activités des moyens aériens et un acheminement par la voie maritime, dans le cas de déploiements simultanés sur plusieurs théâtres,

⁴⁴ Paul K. Davis, "Observation on the Rapid Deployment Task Force: Origins, Direction and Mission", *op. cit.*, p. 13.

⁴⁵ *The Air Force and US National Security, Global Reach-Global Power*, juin 1990, Department of the Air Force, US Government Printing Office, 15 p.

⁴⁶ Voir le schéma extrait du rapport en annexe n° 2.

en Europe, dans le golfe Arabo-Persique et dans le Pacifique. Il ne transcrit pas en revanche la faculté dont seuls les moyens aériens disposent : acheminer une force, au format certes réduit, dès les premières heures du déclenchement d'une crise. Mais cette spécificité de l'arme aérienne est bien prise en compte dans la mise en place des programmes développés en vue de disposer d'une *RDJTF* efficace. Les rapports des années 1983 et 1984 définissent tous deux « *l'augmentation des capacités de transport aérien comme hautement prioritaire* » afin de « *faire face à nos premiers besoins de projection et de ravitaillement* »⁴⁷. L'adjectif « *premier* »⁴⁸ consacre ici le rôle unique dévolu aux moyens aériens dans le cadre d'une opération de la force de déploiement rapide. La projection de puissance par voie aérienne est ainsi celle qui permet de réagir le plus rapidement en vue de mettre un coup d'arrêt à une progression ennemie ou au développement d'une crise, cela, indépendamment de la zone considérée.

Au fur et à mesure de l'importance prise par le concept de projection, ses attributs géographiques évoluent donc du contrôle des espaces maritimes au déploiement d'une force substantielle par la voie aérienne dans des délais les plus courts possibles. Le facteur temps est ainsi un élément crucial dans l'association du concept de projection avec la puissance aérienne. Par ailleurs, le développement de cette notion s'appuie parallèlement sur la perception d'un risque stratégique, associée à une zone précise, qui s'inscrit dans le contexte de la guerre froide.

2. LA NOTION DE PROJECTION DES ARMÉES AMÉRICAINES COMME PRODUIT DE LA GUERRE FROIDE

L'intérêt du *DoD* pour ce type d'opérations s'accroît en effet en fonction de considérations géographiques, liées aux zones de déploiement qui leur semblent les plus probables. En effet, les descriptions de la *RDJTF*, que ce soit au sein des rapports annuels du *DoD* ou de l'étude de la RAND Corporation, reflètent l'importance qu'a prise, pour l'administration américaine, la région dénommée « *Southwest Asia* »⁴⁹, qui correspond à une zone centrée sur la péninsule arabique mais plus étendue que ce que l'on nomme généralement « *Middle East* »⁵⁰ en anglais, puisqu'elle comprend la Turquie au nord, l'Afghanistan et le Pakistan à l'est et qu'elle descend au sud jusqu'à la Corne de l'Afrique.

Dès lors, comment un tel concept géostratégique est-il façonné pour répondre à l'éventualité d'un déploiement des forces soviétiques dans le golfe Arabo-Persique ?

⁴⁷ Cette phrase apparaît avec exactement la même formulation au sein des rapports de 1983 et 1984 : *Annual Defense Department Report FY 1983*, Secretary of Defense, Department of Defense, Washington, 1982, p. 106 et *Annual Defense Department Report FY 1984*, Secretary of Defense, Department of Defense, Washington, 1983, p. 200.

⁴⁸ Il s'agit ici de la traduction du terme anglais « *early* ».

⁴⁹ Voir par exemple la carte du *Annual Defense Department Report FY 1983*, Secretary of Defense, Department of Defense, Washington, 1982, p. 102, reproduite en annexe n° 4.

⁵⁰ Comme le relève le géographe Yves Lacoste, cette zone, qu'elle soit désignée sous l'appellation « *Middle East* » en anglais ou « *Moyen-Orient* » en français, ne possède pas de frontières « *clairement définies* » (Yves Lacoste [dir.], *Dictionnaire de géopolitique*, Flammarion, Paris, 1993, p. 1053). Nous reprenons ici les délimitations définies au sein du *Dictionnaire de géopolitique* cité précédemment, c'est-à-dire la région qui comprend les États suivants : Arabie saoudite, Bahreïn, Égypte, Émirats arabes unis, Irak, Iran, Israël, Jordanie, Koweït, Liban, Oman, Qatar, Syrie et Yémen.

Tout d'abord, l'importance de cette région est croissante au sein des rapports du *DoD* tout au long de la guerre froide et la notion de projection s'affine en fonction de ce cas d'étude. La projection des forces américaines dans le golfe doit ainsi répondre à un objectif principal : compenser la position géostratégique avantageuse de l'URSS. Enfin, la fin de la guerre froide ne signifie en aucun cas la disparition de ce concept, bien au contraire, la guerre du Golfe de 1991 étant perçue comme une mise en pratique de certains de ses aspects.

UN OUTIL TOURNÉ VERS LA RÉGION DU GOLFE ARABO-PERSIQUE⁵¹

Dès les années de mise en place de cette force de déploiement rapide, le *DoD* ne fait aucun mystère de ses intentions : au sein du rapport de l'année 1983, un des chapitres de la troisième partie consacrée aux programmes est ainsi intitulé « *Rapid Deployment Forces for Southwest Asia* »⁵². Alors que la guerre entre l'Iran et l'Irak a débuté trois ans plus tôt, il est précisé dès l'introduction qu'« *un tiers du pétrole du monde libre est produit* »⁵³ dans « *cette région politiquement instable* »⁵⁴, et que les programmes des quatre prochaines années ont dès lors pour objectif d'accroître considérablement les capacités d'y projeter des forces. Cette rhétorique sera reprise dans tous les rapports annuels du *DoD* des années suivantes. Les documents du ministère de la Défense américain n'ont ainsi cessé de rappeler leur sous-estimation passée des menaces qui pèsent sur la région, aux premiers rangs desquelles figurent « *l'occupation soviétique de l'Afghanistan, la guerre Iran-Irak, les disputes israélo-arabes au Sud-Liban, le conflit entre le Nord et le Sud-Yémen et les attaques iraniennes sur les installations pétrolières du Koweït* »⁵⁵.

Du point de vue de la projection, la région *Southwest Asia* acquiert une importance comparable aux territoires des pays européens de l'OTAN. Entre 1983 et 1990⁵⁶, tous les rapports annuels comportent une partie consacrée à la projection de forces, au sein de laquelle deux sous-parties régionales sont spécifiquement étudiées, l'Europe et cette zone d'« *Asie du Sud-Ouest* ». Si un éventuel déploiement américain dans cette région paraît « *relativement nouveau* »⁵⁷ et très différent « *de la planification familière d'un affrontement OTAN/pacte de Varsovie* » en Europe en 1983, « *un scénario de déploiement d'une force interarmées majeure en*

⁵¹ Les dénominations de « *Persian Gulf* », de même que « *Southwest Asia* » et « *Middle East* », revient à de nombreuses reprises dans les chapitres des rapports du *DoD* consacrés à la projection et à la *RDTFJ*. Voir notamment comment ces trois appellations sont employées au sein du même paragraphe in *Annual Report to the Congress FY 1985*, Secretary of Defense, Department of Defense, Washington, 1984, p. 209.

⁵² *Annual Defense Department Report FY 1983*, Secretary of Defense, Department of Defense, Washington, 1982, p. 101.

⁵³ *Ibid.*

⁵⁴ *Ibid.*

⁵⁵ *Annual Defense Department Report FY 1983*, Secretary of Defense, Department of Defense, Washington, 1982, p. 101.

⁵⁶ Comme nous l'avons vu précédemment, l'année 1990 a la particularité de compter deux rapports qui lui sont dédiés. Il s'agit ici uniquement du premier de ces deux documents, le second ne comptant pas de partie consacrée à la projection de force dans cette zone.

⁵⁷ *Annual Defense Department Report FY 1983*, Secretary of Defense, Department of Defense, Washington, 1982, p. 104.

six semaines »⁵⁸ dans le golfe est envisagé et anticipé de façon bien plus précise dans le document consacré aux programmes de l'année 1990. De même, trois ans plus tôt, le *Secretary of Defense* Caspar Weinberger⁵⁹ profite du rapport de l'année 1987 pour dresser un bilan de son action dans cette région depuis son entrée en fonction six ans plus tôt, au début du premier mandat présidentiel de Ronald Reagan. Il fait notamment part de son constat de l'« *inadéquation* »⁶⁰ des capacités de projection de forces américaines en Asie du Sud-Ouest en 1981, composées alors d'« *environ deux divisions terrestres et quelques centaines d'aéronefs – avec de sérieuses lacunes dans le domaine de la mobilité stratégique* »⁶¹. Il met en relief l'édification en 1983 de l'*United States Central Command (USCENTCOM)*, « *nouveau commandement unifié* »⁶² de la région, qui endosse désormais les responsabilités de préparation et de planification de la *RDJTF*. Il détaille enfin la montée en puissance de cette force de déploiement rapide, qui a atteint une capacité de quatre divisions en 1987 et dont le soutien logistique a su s'adapter aux opérations « *dans le désert et sur des terrains montagneux* »⁶³.

Une projection dans la région du golfe Arabo-Persique revêt en effet certaines spécificités que le *DoD* intègre à la planification de la *RDJTF*. Le « *réseau limité de routes et de chemins de fer* »⁶⁴ de cette région est identifié comme un des éléments qui pourrait retarder un déploiement américain, mais qui entraverait également un éventuel acheminement de troupes soviétiques. De même, le rapport de 1987 précise que le transport de forces américaines depuis le territoire national nécessiterait la mise en œuvre de moyens logistiques hors norme. Il insiste sur le fait que la distance à parcourir dans les airs représente près du double de celle du scénario d'un conflit en Europe, et plus du triple pour le transport par voie maritime. De plus, les bases aériennes du Golfe que les forces américaines seraient amenées à utiliser sont décrites comme vétustes et dépourvues des installations modernes destinées aux transporteurs lourds à l'inverse des plateformes européennes des pays alliés⁶⁵. Enfin, ce qui semble constituer la principale difficulté par rapport à un théâtre d'opération européen est l'absence de forces prépositionnées américaines en temps de paix dans la région. « *Nous aurions à déployer une force de combat complète, avec l'ensemble*

⁵⁸ *Annual Defense Department Report FY 1990*, Secretary of Defense, Department of Defense, Washington, 1989, p. 172.

⁵⁹ *Secretary of Defense* de 1981 à 1987, Caspar Weinberger est notamment resté célèbre pour l'édification d'une doctrine d'emploi des forces militaires qui porte son nom, et dont il a exposé les fondements dans un discours prononcé le 28 novembre 1984 devant le *National Press Club* à Washington. Cette doctrine a notamment pour origine les leçons tirées des engagements de l'armée américaine au Vietnam entre 1963 et 1975, à Grenade en 1983 ainsi que l'intervention manquée pour la libération des otages de l'ambassade américaine de Téhéran en 1980. Pour la transcription de son discours, voir "The Uses of Military Power", pbs.org, 1995.

⁶⁰ *Annual Defense Department Report FY 1987*, Secretary of Defense, Department of Defense, Washington, 1986, p. 63.

⁶¹ *Annual Defense Department Report FY 1987*, Secretary of Defense, Department of Defense, Washington, 1986, p. 64.

⁶² *Ibid.*

⁶³ *Ibid.*

⁶⁴ *Annual Defense Department Report FY 1987*, Secretary of Defense, Department of Defense, Washington, 1986, p. 235.

⁶⁵ *Ibid.*

*de ses soutiens – et nous aurions à le faire très vite »*⁶⁶ précise le document de 1987, qui ajoute même que « *bien qu’ambitieux, ces objectifs sont réalisables avec l’effort prévu pour nos forces de projection, si nous avons un soutien modeste de la part des nations amies dans la région et que nous répondons rapidement aux signaux d’alarme »*⁶⁷.

Si cette analyse des contraintes géostratégiques d’une projection dans le golfe semble être une anticipation pertinente de la guerre de 1990-1991, le contexte dans lequel le *DoD* envisageait alors une telle crise est pourtant bien différent. Au cours des années 1980, les autorités politiques et militaires des États-Unis calibrent en effet leurs forces de projection dans la région en fonction de la menace soviétique. En 1982, le *DoD* remarquait par exemple que malgré une capacité de transport aérien bien inférieure à celle des Américains, les armées soviétiques bénéficiaient d’une position avantageuse puisque « *la distance depuis le Caucase du Sud*⁶⁸ *jusqu’au nord du golfe Persique n’est que le sixième de celle qu’un avion devrait parcourir depuis les États-Unis »*⁶⁹.

ÉVALUER ET PALLIER L’« AVANTAGE GÉOGRAPHIQUE SOVIÉTIQUE »⁷⁰

Entre 1979 et 1990, la majorité des rapports annuels comporte au moins une partie consacrée à l’évaluation des forces de projection⁷¹. Mais une part importante de ces analyses spécifiques de la projection est consacrée aux forces rivales des armées soviétiques dans le contexte de la guerre froide. Ainsi, le document de 1983 comprend un long chapitre de 12 pages intitulé « *Projection de puissance soviétique mondiale »*⁷². De même, pour l’année 1987, le *DoD* intègre à son rapport une sous-section « *L’équilibre de la projection de puissance »*⁷³ qui dresse une comparaison entre les capacités de projection américaines et soviétiques à l’échelle mondiale. Cette partie inclut notamment une carte du monde qui représente la portée des forces armées de l’URSS ainsi qu’un tableau des fournitures d’armes américaines et soviétiques dans les différentes régions du tiers-monde⁷⁴. Enfin, le rapport de l’année 1989 présente une carte à l’échelle mondiale intitulée « *Soviet Global Power Projection »*, qui agrège les exportations d’armes, le déploiement de troupes à l’étranger, ainsi que les bases navales et aériennes. Cette carte atteste de la vision globale du concept de projection, qui mesure à la fois la présence des forces soviétiques – et cubaines en l’occurrence – et leur capacité de déploiement (voir double page suivante).

⁶⁶ *Ibid.*

⁶⁷ *Ibid.*

⁶⁸ Traduction du terme « *Transcaucasus* » en anglais qui désigne une région comprenant les actuelles Géorgie, Arménie et Azerbaïdjan.

⁶⁹ *Annual Defense Department Report FY 1982*, Secretary of Defense, Department of Defense, Washington, 1981, p. 82.

⁷⁰ *Annual Report to the Congress FY 1985*, Secretary of Defense, Department of Defense, Washington, 1984, p. 173.

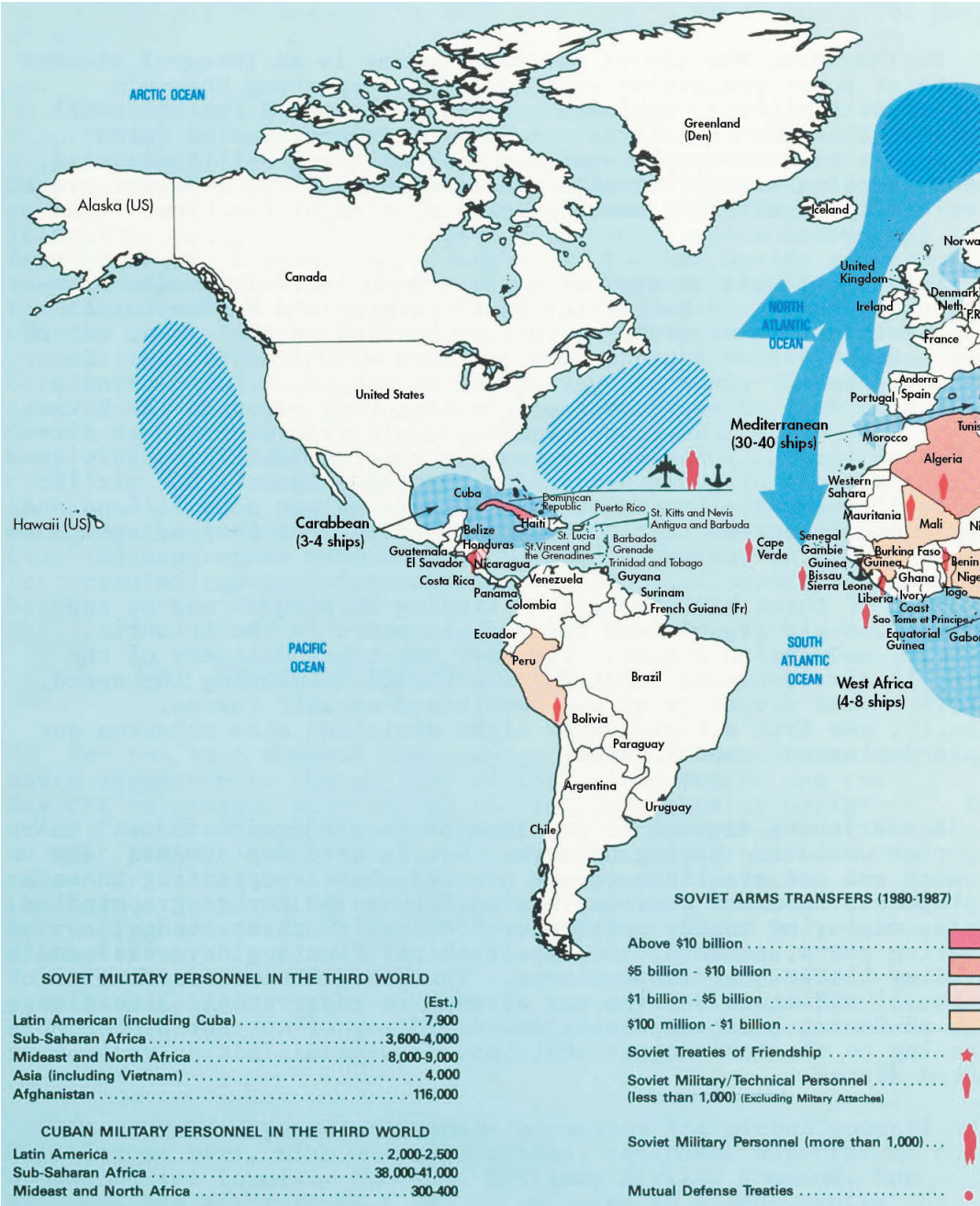
⁷¹ Les éditions de la fin des années 1980 en comportent entre 2 et 4.

⁷² *Annual Report to the Congress FY 1983*, Secretary of Defense, Department of Defense, Washington, 1982

⁷³ *Annual Report to the Congress FY 1987*, Secretary of Defense, Department of Defense, Washington, 1986, p. 67-69.

⁷⁴ Ces deux éléments sont respectivement reproduits dans les annexes n° 2 et n° 3.

FIGURE 6. – CARTE EXTRAITE DU RAPPORT ANNUEL DU DoD AU CONGRÈS (1990) :
 “SOVIET GLOBAL POWER PROJECTION”

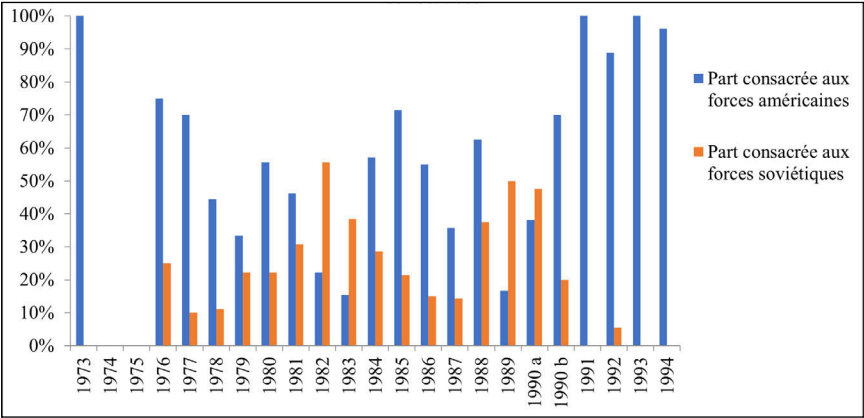


Source : Annual Report to the Congress FY 1989, Secretary of Defense, Department of Defense, Washington, 1990, p. 42-43.



De même, l’analyse des occurrences du terme « *projection* » au sein des différents *Annual Reports to the Congress* fait ressortir une forte corrélation entre ce concept et l’évaluation de la menace que représentent les forces soviétiques. La figure ci-dessous en présente une mesure quantitative : elle récapitule le classement de l’emploi du mot « *projection* » en deux catégories : celle où ce mot est employé à propos des forces américaines et celle où il concerne les forces soviétiques. Ces deux catégories sont quasiment exclusives car il y a très peu de cas où la projection est envisagée dans une approche comparative des deux superpuissances. En revanche, la réunion des deux ensembles de ce classement ne représente pas le total des occurrences du terme « *projection* » ; il existe de nombreux cas où ce mot est employé de façon générique sans se rapporter ni aux États-Unis ni à l’URSS.

FIGURE 7. – RÉPARTITION DE L’USAGE DU MOT « *PROJECTION* » EN FONCTION DU PAYS CONCERNÉ AU SEIN DES *ANNUAL REPORTS TO THE CONGRESS* DU DoD ENTRE 1973 ET 1994



Réalisation : Ivan Sand.

Il existe une corrélation entre le succès du concept de projection et la part qu’occupe l’étude des forces soviétiques au sein des paragraphes consacrés à ce domaine. À partir de 1982 et jusqu’au début du processus de dislocation de l’URSS, la projection est envisagée par le DoD comme un outil de mesure de la force de frappe des deux superpuissances à l’échelle mondiale. Comme le montre le tableau ci-dessous, les documents publiés entre 1982 et 1990 intègrent de nombreuses parties exclusivement consacrées à l’analyse des capacités de projection et s’attardent quasiment autant sur la puissance américaine que sur la puissance soviétique.

FIGURE 8. – ANALYSE DU CONCEPT DE PROJECTION AU SEIN DES RAPPORTS ANNUELS DU DoD ENTRE 1982 ET 1990 EN FONCTION DU PAYS CONCERNÉ

Au sein des rapports annuels du DoD entre 1982 et 1990, répartition moyenne des armées concernées par l'emploi du terme « <i>projection</i> »	
Forces américaines	42 %
Forces soviétiques	34 %

Réalisation : Ivan Sand.

Au sein des neuf rapports annuels du *DoD* compris entre 1982 et 1990, le concept de projection est appréhendé comme un révélateur de la capacité de chacune des deux superpuissances à surveiller, à influencer et à contrôler de vastes étendues de territoires, généralement situées en dehors des pays de l'OTAN ou du pacte de Varsovie. Le rapport de l'année 1985 inclut une longue partie consacrée aux forces de projection dans laquelle l'ensemble des capacités américaines dans ce domaine sont évaluées en miroir de celles des Soviétiques. Les « *objectifs de la projection de force* »⁷⁵ y sont ainsi définis en « *constatant la capacité croissante des nations du bloc soviétique à lancer des offensives simultanées en Europe, en Asie du Sud-Ouest et dans la région Pacifique* »⁷⁶. Les armées américaines doivent en réponse « *être capable[s] de déployer concurremment les forces nécessaires dans ces aires géographiques* »⁷⁷. La représentation géopolitique américaine décrite dans ce document est celle d'un bloc soviétique qui bénéficie d'une position géographique de choix lui permettant de menacer des territoires alliés des États-Unis ou convoités par ces derniers. Elle fait directement référence aux notions de *Heartland* et de *Rimland* développées respectivement par John Mackinder au début du ^e siècle puis par Nicholas Spykman au cours des années 1940⁷⁸. Elle se matérialise par une carte intitulée « *L'avantage géographique soviétique* » qui tranche par sa simplicité avec le reste des analyses présentées au sein du rapport annuel.

FIGURE 9. — CARTE « *L'AVANTAGE GÉOGRAPHIQUE SOVIÉTIQUE* »
EXTRAITE DE L'*ANNUAL REPORT TO THE CONGRESS FY 1985*



Source : *Annual Report to the Congress FY 1985*, Secretary of Defense, 1986, p. 173.

⁷⁵ *Annual Report to the Congress FY 1985*, Secretary of Defense, Department of Defense, Washington, 1984, p. 175.

⁷⁶ *Ibid.*

⁷⁷ *Ibid.*

⁷⁸ Olivier Zajec, *Nicholas John Spykman, l'invention de la géopolitique américaine : un itinéraire intellectuel aux origines paradoxales de la théorie réaliste des relations internationales*, Paris, Pups, 2016, 603 p.

L'aire géographique du bloc de l'Est est ici simplement mise en évidence afin de faire ressortir sa grande étendue qui couvre la moitié des terres émergées de la carte. L'« *avantage géographique soviétique* » est par ailleurs souligné par les indications des zones « Europe », « Asie du Sud-Ouest » et « Asie du Nord-Est », chacune de très faible étendue et orpheline du continent américain qui n'apparaît même pas ! Placée en introduction du long chapitre consacré à la projection de force dans l'*Annual Report to the Congress* de 1985, cette représentation cartographique, qui illustre donc la perception de la menace, est utilisée pour insister sur l'importance des forces de projection américaines en vue de « *prévenir une agression soviétique [...] dans certaines zones essentielles* » sur lesquelles la « *proximité* » géographique des pays du pacte de Varsovie leur confère un « *avantage déterminant* »⁷⁹.

Au sein des rapports annuels, d'autres figures bien plus détaillées traduisent une conception très large de la projection de puissance, toujours sous l'angle de l'analyse de la menace soviétique. Dans le chapitre consacré à « *L'équilibre de la projection de puissance* » du document de 1988, s'étend sur une double page une carte intitulée « *Projection de puissance soviétique dans le monde* »⁸⁰. L'étendue des informations représentées sur cette carte permet de comprendre les différents aspects de la projection qui sont envisagés par les militaires américains, notamment lorsqu'il s'agit d'évaluer les capacités soviétiques dans ce domaine. Du point de vue des forces militaires, les facilités maritimes et aériennes y sont répertoriées en plus d'une évaluation des effectifs soviétiques présents dans les pays du tiers-monde. Les transferts d'armes de l'URSS vers l'étranger entre 1980 et 1985 y sont également quantifiés, et le système d'alliances des Soviétiques y est matérialisé en fonction des accords et des traités en vigueur à l'échelle mondiale. Le rapport de 1988 précise à propos de cette carte que celle-ci illustre l'« *effort [des Soviétiques] pour projeter de la puissance à une échelle mondiale* »⁸¹, y compris en utilisant « *des formes indirectes* »⁸². Leur marine marchande est par exemple identifiée comme un élément de puissance leur ayant permis de devenir « *leader dans l'approvisionnement en armes des pays du tiers-monde [...], un des éléments d'un effort concerté qui inclut de la propagande, de l'aide, du commerce, des activités clandestines (Afghanistan, Éthiopie et Angola), des conseillers en sécurité et des troupes irrégulières* »⁸³.

Compte tenu de cette compréhension de la projection, la fin de la guerre froide aurait dû mettre un terme à l'essor de ce concept dès 1991. Pourtant, comme le décrit le *major* Bolger⁸⁴, l'expression « *projection de puissance* » jouit d'un véritable effet de mode en 1992 dans les milieux militaires américains malgré la disparition de la menace soviétique. Quelles formes d'adaptation ont donc été nécessaires à ce concept pour que « *les quatre principales composantes des forces armées*

⁷⁹ *Annual Report to the Congress FY 1985*, Secretary of Defense, Department of Defense, Washington, 1984, p. 173.

⁸⁰ *Annual Report to the Congress FY 1988*, Secretary of Defense, Department of Defense, Washington, 1987, p. 38-39.

⁸¹ *Annual Report to the Congress FY 1988*, Secretary of Defense, Department of Defense, Washington, 1987, p. 37.

⁸² *Ibid.*

⁸³ *Ibid.*

⁸⁴ *Maj.* Daniel P. Bolger, "A Power Projection Force: Some Concrete Proposals", *op. cit.*

américaines » se déclarent prêtes à « projeter de la puissance » non plus contre l'URSS mais, de manière bien plus abstraite, « contre les ennemis des États-Unis restant aux quatre coins du globe »⁸⁵ ?

LA DÉFENSE DES « INTÉRÊTS VITAUX AMÉRICAINS DANS LE MONDE »⁸⁶ :

L'ADAPTATION DU CONCEPT AU CONTEXTE POST-GUERRE FROIDE

L'outil américain de projection s'est en effet vu attribuer une place de plus en plus importante par de nombreux responsables politiques et militaires aux États-Unis à l'issue de la guerre froide. En 1991, le général Carlos E. Vuono, qui fut le chef d'état-major de l'*US Army* entre 1987 et 1991, parlait du 2 août 1990, jour de l'invasion du Koweït par l'Irak de Saddam Hussein, comme d'une date dont « on se rappellerait pendant des générations comme une rupture pour la politique étrangère américaine, [...] le jour où les États-Unis ont annoncé la fin du containment⁸⁷ et qu'ils se sont engagés dans la stratégie de projection de puissance »⁸⁸. Cette analyse à chaud des événements de l'époque n'est en rien une position isolée aux États-Unis. Quelques mois avant le déclenchement de cette crise dans le golfe et près d'un an avant l'intervention occidentale contre l'Irak, le sénateur républicain de l'Arizona John McCain livrait sa représentation géostratégique américaine dans cette nouvelle ère qu'il qualifie de « post-guerre » : « Les États-Unis ne sont peut-être plus les “policiers du monde”, mais leurs capacités de projection de puissance resteront l'assurance du monde libre⁸⁹. » Loin de remettre en cause l'éventualité de projeter des forces à l'échelle de l'ensemble du monde le plus rapidement possible, la dislocation de l'URSS paraît donc renforcer cette probabilité. À quelques jours d'intervalle, le *Secretary of Defense* de l'époque, Richard Cheney, faisait part au Congrès de sa conviction que les États-Unis devaient se préparer « aux défis au-delà de l'Europe »⁹⁰ et construire une stratégie fondée sur « des forces mobiles, bien équipées et prêtes à intervenir en des temps très courts »⁹¹. Le *DoD* redéfinit alors sa stratégie en intégrant le fait que seule l'armée américaine est désormais en mesure de répondre efficacement au déclenchement d'une crise, où qu'elle se situe. Il en fait dès lors un attribut de sa puissance et de sa capacité d'influence, tant vis-à-vis de ses ennemis potentiels que des États qui ont intégré son système d'alliance. Le sénateur John McCain relève ainsi en 1990 que les pays alliés sont « encore plus dépendants

⁸⁵ *Ibid.*

⁸⁶ *Annual Report to the Congress FY 1991*, Secretary of Defense, Department of Defense, Washington, 1990, p. 23.

⁸⁷ Nous avons choisi ici de laisser ce terme en anglais dans la traduction de la déclaration du général Vuono car le *containment* est connu et repris par de nombreux analystes français afin d'évoquer la stratégie de politique étrangère adoptée par les États-Unis en vue d'endiguer l'extension de la puissance soviétique. Le terme « endiguement » est généralement préconisé pour traduire ce concept en français. Voir par exemple, Maxime Lefebvre, *La Politique étrangère américaine*, Presses universitaires de France (PUF), Paris, 2008 (2^e édition), p. 32-33.

⁸⁸ Citation du général Carlos E. Vuono in Michael T. Klare, “US Military Policy in the Post-Cold War Era”, *The Socialist Register*, vol. 28, 1992, p. 131-142.

⁸⁹ John McCain, “The Need for Strategy in the New Postwar Era”, *Armed Forces Journal*, janvier 1990, p. 44.

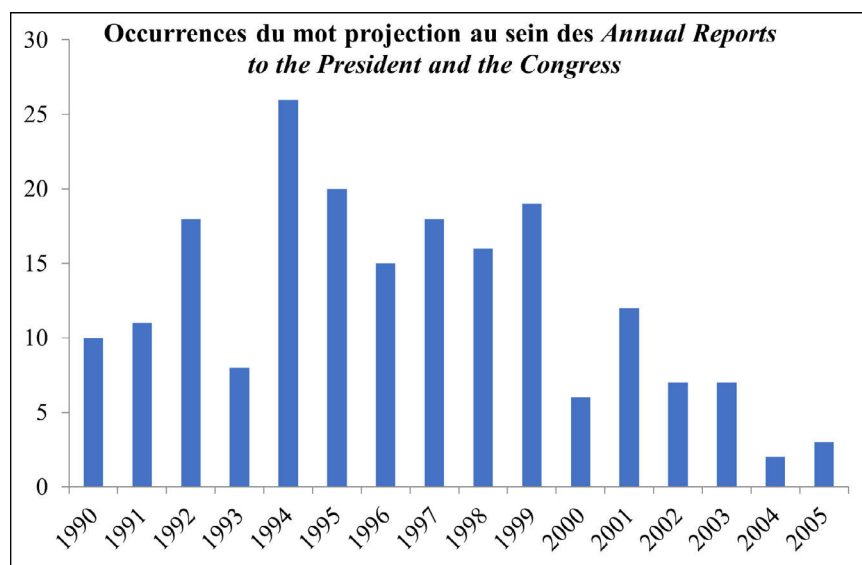
⁹⁰ Citation de John McCain in Michael T. Klare, “US Military Policy in the Post-Cold War Era”, *The Socialist Register*, vol. 28, 1992, p. 131-142.

⁹¹ *Ibid.*

[que les États-Unis] de la stabilité dans le monde et de la libre circulation des biens [...] [mais] aucune de ces nations amies ne sera en mesure de développer en peu de temps des forces de projection, et que ce ne serait pas dans notre intérêt de les encourager à assumer ce rôle »⁹².

En 1991, l'*Annual Report to the President and the Congress* du DoD confirme l'importance accordée à la projection de puissance qu'il classe comme un des postes prioritaires de dépenses⁹³. Son objectif y est décrit comme la « *sauvegarde des intérêts vitaux américains dans le monde* »⁹⁴. Cette définition peut ainsi être interprétée comme une adaptation du concept de projection dans un contexte post-guerre froide : la référence à l'expansion soviétique n'apparaît plus mais la nécessité de défendre les intérêts des États-Unis sur l'ensemble de la planète est toujours d'actualité. De manière générale, les rapports annuels du DoD du début des années 1990 continuent à se référer à l'idée de projection de la puissance américaine comme à un concept constitutif de la doctrine des forces armées.

FIGURE 10. – OCCURRENCES DU MOT « PROJECTION »
AU SEIN DES *ANNUAL REPORTS TO THE CONGRESS* ENTRE LES ANNÉES 1990 ET 2005



Réalisation : Ivan Sand.

Ce graphique confirme les analyses énoncées dans les articles du chef d'état-major de l'*US Army* Carlos E. Vuono, du sénateur John McCain et du *Secretary of Defense* Richard Cheney : au tournant des années 1990, s'ouvre une période où la projection occupe une part de plus en plus importante⁹⁵ de la politique du DoD. Le

⁹² John McCain, "The Need for Strategy in the New Postwar Era", *op. cit.*

⁹³ *Annual Report to the President and the Congress FY 1991*, Secretary of Defense, Department of Defense, Washington, 1990, p. 23.

⁹⁴ *Ibid.*

⁹⁵ Voir figure n° 1 pour l'évolution du nombre d'occurrences avant l'année 1990.

rapport de 1994 souligne que « *la projection de puissance est devenue le principal moyen pour répondre aux crises* »⁹⁶. En l'espace de vingt ans, cette notion est ainsi passée d'une image illustrant l'action des *Marines* américains depuis les espaces maritimes à celle de concept majeur de l'ensemble de l'outil de défense du pays.

Si l'idée de rapidité d'action y était associée dès les premières mentions de ce terme, la projection est par la suite devenue synonyme d'une utilisation massive des moyens aériens en vue de répondre à une crise le plus rapidement possible. Alors que tout au long de la guerre froide les capacités de projection américaines ont été construites dans l'optique de contrer un déploiement soviétique, notamment dans la région du golfe Arabo-Persique, la première démonstration d'une projection de puissance à grande échelle a eu lieu après la chute de l'URSS. Toutefois, les planificateurs américains de la guerre contre l'Irak de Saddam Hussein en 1990-1991 ont ainsi pu s'appuyer sur des forces de projection modelées pour intervenir dans cette région.

Déclenchée en réaction à l'invasion du Koweït par l'Irak, la guerre du Golfe a opposé les troupes irakiennes à une coalition très large de 26 pays dont les États-Unis fournissaient plus de la moitié des forces combattantes. Ce conflit a donné lieu à de nombreuses publications au sein des milieux militaires et politiques des alliés des États-Unis qui faisaient presque unanimement le constat d'une très large supériorité américaine dans le domaine du déploiement des forces. Chez les spécialistes français, l'acheminement de près de 500 000 soldats américains vers le golfe depuis leurs bases de stationnement en Europe et aux États-Unis a suscité de nombreuses analyses, qu'il s'agisse d'études d'états-majors, de rapports parlementaires ou de publications universitaires. Cinq ans après l'issue de ce conflit, l'historien Frédéric Guelton, qui a notamment dirigé le département de l'armée de terre au Service historique de la défense (SHD), rappelle dans un ouvrage consacré à la guerre du Golfe que « *les questions logistiques liées au transport, au déploiement, à la vie et au combat d'une force de plusieurs centaines de milliers d'hommes à plus de 10 000 km de ses bases exigent des moyens et une organisation que seuls les États-Unis sont en mesure de fournir* »⁹⁷. Au sein de ce livre publié en 1996, l'auteur revient longuement sur la notion de projection dans le domaine militaire, auquel il consacre un chapitre intitulé « *Le concept de projection, entre forces et puissance* »⁹⁸. Il s'attache à y rappeler que bien que cette notion apparaisse à l'époque à de nombreux analystes comme une réponse nouvelle aux récents bouleversements géopolitiques, il s'agit en réalité d'une « *constante dans l'histoire des nations occidentales* », qui fut « *simplement négligée ou oubliée pendant la guerre froide* »⁹⁹. Quoi qu'il en soit, cette analyse confirme l'idée que le terme « projection » est, au moment de la parution du livre de Frédéric Guelton, une apparition très récente au sein des milieux militaires francophones, dont l'origine serait selon l'auteur à rechercher du côté des armées américaines.

⁹⁶ *Annual Report to the President and the Congress FY 1994*, Secretary of Defense, Department of Defense, Washington, 1993, p. 153.

⁹⁷ Frédéric Guelton, *La guerre américaine du Golfe. Guerre et puissance à l'aube du xxi^e siècle*, Presses universitaires de Lyon, Lyon, 1996, p. 45.

⁹⁸ *Ibid.*, p. 37.

⁹⁹ *Ibid.*